



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE
SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

(article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Membres en exercice : 128

Date de convocation : 19/09/2024

Date de publication : 07/10/2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 85

Rémi ANFRAY, Philippe AUBRAYS, André-Jean BELLOIR, Mikaël BERHAULT (jusqu'à la Q° 162), Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q° 157), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Myriam DELAUNAY (jusqu'à la Q°165), Christine DEROYAND (jusqu'à la Q° 163), Loïc DESDOITS, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (à partir de la Q° 146 – pouvoir à M. Mickaël BERHAULT à partir de la Q° 153), Angélique FERREIRA, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, David GIROULT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT (jusqu'à la Q° 153), David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Adrien JEHENNE, Christine JULIENNE (jusqu'à la Q° 164), David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE (à partir de la Q° 146), Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Philippe LESENECHAL, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q° 159), Jacques LUCAS, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL (jusqu'à la Q° 160), Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR (jusqu'à la Q° 157), Benoît RABEL, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL (jusqu'à la Q° 153), Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Francis TURPIN, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 9

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC (jusqu'à la Q° 165)

Olivier DEVILLE remplacé par Chantal THEAULT (jusqu'à la Q° 153)

Daniel FURCY remplacé par Guillaume LAPORTE

Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY

Yann RABASTÉ remplacé par Stéphane GARDIN

Xavier TASSEL remplacé par Monique SOUL

Guy TROCHON remplacé par Marie-Noëlle MAGNIER

Pouvoirs : 15

Thierry ARMAND à Véronique KUNKEL

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS

Loïc BAILLEUL à Christian MOREL

Jérôme BENOÎT à Thierry SADIMAN

Lyne DELAUNAY à Stéphane GRALL

Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR

Franck ESNOUF à Francis TURPIN

Carine GRASSET à Jacky BOUVET

Daniel GUESNON à Marc LENEVEU

Elisabeth LEFRANC à Adrien JEHENNE

Joël LEFRAS à Philippe AUBRAYS

Michel MARY à Jocelyne OZENNE

Camille PESCHET à David NICOLAS

Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER

Chrisitan POULAIN à Gérard DALIGAULT

Excusés : 20

Jocelyne ALLAIN

Andréa BACHELET

Anne BEUZIT

Jean-Paul BRIONNE

Katia CLEMENT-DEROYAND

Hervé DESSEROUER

Christelle ERRARD

Jean-Claude FRANCOIS

Martine HERBERT

Richard HERPIN

Martine HULIN

Jean-Marc LEGRAND

Catherine LEMONNIER

Cheyenne LEPELLETIER

Jocelyne LEPRIEUR

Eric QUINTON

Jean-Paul RANCHIN

Michel RAULT

Michel ROBIDEL

Kentin TIERCELIN-PASQUER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LABICHE est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur	N° Délibération	Etat
M. NICOLAS	Approbation du procès-verbal du conseil du 3 septembre 2024	Unanimité
M. NICOLAS	145. Contrat local de santé : soutien aux étudiants et professionnels en santé	Unanimité
M. NICOLAS	146. Contrat local de santé : AMI SEGUR de la santé – Projet d'investissement 2021-2029 sur des logements santé – réhabilitation de logements à Ducey-les-Chéris	Unanimité
M. LAMBERT	147. Urbanisme : approbation du projet SPR d'Avranches (Site Patrimonial Remarquable – ancienne AVAP)	Unanimité
Mme FERREIRA	148. Economie : cession d'un terrain ZA Porte de la Baie à Sartilly-Baie-Bocage à la SARL LEPELTIER HUBERT	Unanimité
Mme FERREIRA	149. Economie : cession d'un terrain ZA Porte de la Baie à Sartilly-Baie-Bocage à la SARL O Loup Saint Michel	Unanimité
M. FAUCON	Ressources humaines : contrat de projet – responsable communication et prévention déchets	Retirée
M. FAUCON	150. Ressources humaines : contrat de projet – technicien prévention des biodéchets	Unanimité
M. FAUCON	151. Déchets : TEOM – liste des professionnels à exonérer en 2025	Unanimité
M. FAUCON	152. Déchets : convention de coopération avec le département de la Mayenne pour le traitement des déchets ultimes	Unanimité
M. NICOLAS	153. Ressources humaines : modification du tableau des emplois	Unanimité
M. BICHON	154. Ressources humaines : GEMAPI – contrat de projet – chargé de mission PAPI	Unanimité
M. BICHON	155. Ressources humaines : GEMAPI – contrat de projet – chargé de mission PiCS (Plans intercommunaux de Sauvegarde)	Unanimité
M. NICOLAS	156. Finances : affectation des résultats 2023 – budget principal et budgets annexes a) Budget principal b à h) Budgets annexes : Ateliers Relais, Bâtiments industriels, Complexe équin, GEMAPI, Panneaux photovoltaïques, Assainissement collectif, Assainissement non collectif i) Budgets annexes : Village enchanté, j) Budgets annexes : Zones d'activités	Unanimité Unanimité Majorité Unanimité
M. NICOLAS	157. Finances : adoption des budgets supplémentaires – budget principal et budgets annexes a) Budget principal b à h) Budgets annexes : Ateliers Relais, Bâtiments industriels, Complexe équin, GEMAPI, Panneaux photovoltaïques, Assainissement collectif, Assainissement non collectif i) Budgets annexes : Village enchanté, j) Budgets annexes : Zones d'activités	Unanimité Unanimité Majorité Unanimité
M. NICOLAS	158. Finances : CIAS du Val-de-Sée - attribution d'une subvention exceptionnelle	Unanimité
M. NICOLAS	159. Finances : CIAS du Val-de-Sée : acquisition de deux bâtiments EHPA de Cuves et Tirepiéd	Unanimité
M. GILBERT	160. Evènementiel sportif : attribution de subventions aux associations pour les demandes supérieures à 10 000 €	Unanimité

M. NICOLAS	Commande publique : délégations au président (complément) – article L. 5211 du CGCT	Retirée
M. BICHON	161. GEMAPI : marchés études hydrauliques pour la définition de programme d'aménagements bassins versants Sée et Sélune	Majorité
M. BICHON	162. GEMAPI : avenant au programme d'études préalables du PAPI des fleuves de la Baie du Mont Saint Michel	Unanimité
M. BICHON	163. GEMAPI : marché de travaux d'aménagements bocagers – fourniture et installation paillage	Unanimité
M. BICHON	164. GEMAPI : accord-cadre géomètre : relevés terrestres et bathymétriques	Unanimité
Mme BRUNAUD-RHYN	165. Assainissement : marché de travaux de réhabilitation de la canalisation des eaux usées Chemin de Bouillant à Avranches	Unanimité
Mme BRUNAUD-RHYN	Assainissement : accord-cadre à bons de commande pour le géoréférencement des ouvrages et réseaux d'assainissement sur 44 systèmes communautaires	Retirée
Mme BRUNAUD-RHYN	166. Assainissement : travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé	Unanimité
Mme BRUNAUD-RHYN	167. Assainissement : délégation de service public du système d'assainissement collectif de Saint-Hilaire-du-Harcouët – choix du concessionnaire	Unanimité
M. LAPORTE	168. Mobilité solidaire : déploiement du dispositif Rezo Pouce sur les pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Val-de-Sée	Unanimité
M. LAPORTE	169. Forum du Mortainais – centre social : convention de principe relative à l'organisation de mesures de responsabilisation	Unanimité
Mme SEGUIN	170. Enfance-jeunesse : dispositif Manche Ambition Jeunes – versements de subventions	Unanimité

M. le Président informe du retrait de l'ordre du jour des points suivants :

- *Ressources humaines : contrat de projet – responsable communication et prévention déchets*
- *Assainissement : accord-cadre à bons de commande pour le géoréférencement des ouvrages et réseaux d'assainissement sur 44 systèmes communautaires*

Approbation du procès-verbal du conseil du 3 septembre 2024

Le procès-verbal du conseil communautaire du 3 septembre 2024 est adopté à l'unanimité (Pour : 99, Abstention : 2).

Délibération n° 2024/09/26 - 145. Contrat local de santé : soutien aux étudiants et professionnels en santé

Après l'exposé de M. le Président,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,

Vu les validations du conseil communautaire du 02 mars 2023,

Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie de renforcer sa politique publique d'attractivité médicale de territoire cohérent avec ses statuts ;

Considérant la nécessité, dans un souci d'équité, de pouvoir définir des règles en matière de politique tarifaire des hébergements territoriaux pour les étudiants en santé, les intérimaires, les professionnels de santé remplaçants voire les nouveaux professionnels de santé ;

Considérant la possibilité d'offrir des mesures d'accompagnement pour les étudiants et professionnels de santé ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 105, Contre : 0, Abstention : 2) :

- **ANNULE** la délibération n°2019/04/08 – 74 « Santé : soutien aux étudiants en médecine et aux médecins stagiaires » ;
- **APPROUVE** les différentes mesures de soutien aux étudiants en santé, intérimaires, professionnels de santé remplaçants voire nouveaux professionnels de santé qui s'installent sur le territoire de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, à savoir :
 - o le renforcement de son offre d'hébergements territoriaux pour les étudiants et professionnels de santé avec une politique tarifaire,
 - o la mise en place d'une organisation en capacité d'orienter vers des solutions d'hébergement,
 - o le développement de solutions souples en matière d'accueil, d'offre d'hébergements et d'équipement de santé afin de répondre aux besoins de santé des habitants et renforcer l'attractivité médicale du territoire auprès de futurs professionnels de santé,
 - o le financement des frais de déplacement aux étudiants en santé pour accéder aux formations dispensées sur les hôpitaux du Sud Manche du GHT et les maisons de santé du territoire (PSLA) ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie à engager les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de ce projet.

Délibération n° 2024/09/26 - 146. Contrat local de santé : AMI SEGUR de la santé – Projet d'investissement 2021-2029 sur des logements santé – réhabilitation de logements à Ducey-les-Chéris

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

M. LEVOYER évoquant le sujet des panneaux solaires sur le PSLA à Ducey-les-Chéris, sur la mise en concurrence et la durée de rémunération et, la non rétribution pour la communauté d'agglomération de la mise à disposition de la toiture,

M. LAPORTE détaillant les raisons de ce choix, dans le cadre du projet,

M. LAMBERT indiquant les trois possibilités en matière de gestion des panneaux solaires.

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,

Vu les validations du conseil communautaire du 02 mars 2023,

Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie de proposer une meilleure offre d'hébergements territoriaux pour les étudiants en santé et professionnels de santé cohérent avec ses statuts ;

Considérant que la réhabilitation des deux logements communautaires situés à Ducey-Les-Chéris, en lieu d'hébergement territorial pour les étudiants en santé, les intérimaires, les professionnels de santé remplaçants voire les nouveaux professionnels de santé, comme une réponse au besoin identifié auprès des maitres de stage universitaires et au service d'une politique publique d'attractivité médicale du territoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **APPROUVE** la réhabilitation des deux logements communautaires situés à Ducey-Les-Chéris, en lieu d'hébergement territorial pour les étudiants en santé, les intérimaires, les professionnels de santé remplaçants voire les nouveaux professionnels de santé ;
- **APPROUVE** le dépôt du dossier de demande financement de ce projet dans le cadre du projet d'investissement 2021-2029 de l'AMI SEGUR de la santé ;
- **AUTORISE** le président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie à engager les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de ce projet.

Délibération n° 2024/09/26 - 147. Urbanisme : approbation du projet SPR d'Avranches (Site Patrimonial Remarquable – ancienne AVAP)

Après l'exposé de M. LAMBERT,

Après les interventions de :

M. le Président précisant les apports de l'AVAP avec un ajustement à la parcelle au lieu d'une protection monument historique, expliquant le travail sur le règlement pour l'adapter et répondre aux exigences de monuments historiques dans une commune,

M. le Président, en réponse à M. LEVOYER confirmant que les Architectes des Bâtiments de France suivaient le dossier, M. LAMBERT précisant qu'il était plus aisé avec le règlement de l'AVAP de définir les projets.

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la loi « LCAP » du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine ;

Vu la délibération en date du 27 octobre 2014, conseil municipal de la mairie d'Avranches, prescrivant la création d'une AVAP sur le territoire de la commune d'Avranches, et désignant les membres de la Commission Locale de l'AVAP ainsi que les modalités de la concertation ;

Vu la création de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie et sa compétence en termes de planification ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie en date du 15 décembre 2020 renouvelant les membres de la Commission Locale de l'AVAP ;

Vu l'avis favorable sur le projet de l'AVAP de la Commission Locale de l'AVAP réunie en date du 02 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 14 septembre 2023 sur le dossier examiné au cas par cas indiquant que le projet n'est pas soumis à évolution environnementale ;

Vu la délibération en date du 24 mai 2023 prenant acte du bilan de la concertation, arrêtant le projet d'AVAP et émettant un avis sur le PDA ;

Vu l'avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) du 15 juin 2023 ;

Vu l'arrêté n° AR2023_037 en date du 05 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique unique portant sur le projet d'AVAP et le périmètre délimité des abords des monuments historiques sur la commune d'Avranches (PDA) ;

Vu le rapport, les avis favorables et les conclusions motivées du commissaire enquêteur datés du 29 décembre 2023 ;

Vu la demande adressée au Préfet en date du 02/09/2024, réceptionnée le 05/09/2024 ;

Considérant que les remarques apportées par les personnes publiques associées, la population et le commissaire enquêteur nécessitent des évolutions mineures de l'AVAP valant SPR et du dossier du Périmètre délimité des abords des Monuments Historiques ;

Considérant que ces évolutions ne remettent pas en cause l'économie générale de l'AVAP, ni du Périmètre délimité des abords des Monuments Historiques ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **APPROUVE** le dossier d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui devient par l'effet de la loi LCAP du 16 juillet 2016 Site Patrimonial Remarquables (SPR) d'Avranches, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **PRECISE QUE** le dossier d'AVAP valant SPR tel qu'approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie d'Avranches ainsi que sur le site internet d'Avranches et de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie.
- **EMET un avis favorable** sur la création du périmètre délimité des abords des Monuments Historiques d'Avranches proposé par l'Architecte des Bâtiments de France, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera affichée durant un délai d'un mois en mairie d'Avranches et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie. Mention de ces affichages sera insérée dans un journal local.

Délibération n° 2024/09/26 - 148. Economie : cession d'un terrain ZA Porte de la Baie à Sartilly-Baie-Bocage à la SARL LEPELTIER HUBERT

Après l'exposé de Mme FERREIRA,

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 mars 2022, confirmé par un nouvel avis du 5 août 2024 estimant la valeur à 30 € HT le m² ;

Vu l'avis favorable du comité d'orientation en date du 19 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 17 septembre 2024 ;

Considérant la demande de Messieurs Lepeltier, co-gérants de la société SARL LEPELTIER Hubert pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZI n°481 à Sartilly-Baie-Bocage, pour une superficie estimée entre 2 600 et 2700 m² ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **ACCEPTE**, dans les conditions exposées dans la note de présentation, la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZI n°481 à Sartilly-Baie-Bocage pour une superficie estimée entre 2 600 et 2700 m², à la SARL LEPELTIER Hubert ou toute société s'y substituant, au prix de 30 € HT le m² ;
- **DIT** que la voirie à créer sera à la charge exclusive des deux entreprises ;
- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires (hors bornage) sera supporté par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2024/09/26 - 149. Economie : cession d'un terrain ZA Porte de la Baie à Sartilly-Baie-Bocage à la SARL O Loup Saint Michel

Après l'exposé de Mme FERREIRA,

Après les interventions de :

Mme ORVAIN demandant si lors de la vente d'un terrain pour un parking, il y avait une clause relative à la perméabilisation,

Mme FERREIRA indiquant que cette clause n'était pas prévue au cahier des charges.

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 mars 2022, confirmé par un nouvel avis du 4 août 2024 estimant la valeur à 30 € HT le m² ;

Vu l'avis favorable du comité d'orientation en date du 19 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 17 septembre 2024 ;

Considérant la demande de Monsieur Couget, gérant de la SARL O LOUP SAINT MICHEL, pour acquérir une partie du terrain cadastré ZI n°481 à Sartilly-Baie-Bocage pour une superficie estimée entre 1 600 et 1 700 m² ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **ACCEPTE**, dans les conditions exposées dans la note de présentation, la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZI n°481 à Sartilly-Baie-Bocage pour une superficie estimée entre 1 600 et 1 700 m², à la SARL O Loup Saint Michel ou toute société s'y substituant, au prix de 30 HT le m² ;
- **DIT** que la voirie à créer sera à la charge exclusive des deux entreprises ;

- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires (hors bornage) sera supporté par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2024/09/26 - 150. Ressources humaines : contrat de projet – technicien prévention des biodéchets

Après l'exposé de M. FAUCON,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 août 2024 et de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 103, Contre : 0, Abstention : 6) :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent, dans le grade de technicien, afin de mener à bien les opérations identifiées suivantes :
 - Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - Promouvoir le jardin zéro déchets afin de diminuer les apports de déchets verts en déchèterie,
 - Maintenir le déploiement et la sensibilisation au compostage individuel sur le territoire,
 - Poursuivre le déploiement du compostage collectif sur le territoire et maintenir les sites,
 - Communiquer autour du déploiement de la collecte de biodéchets,
 - Terminer et suivre les dossiers de subvention en lien avec les biodéchets,
 - Communiquer via la presse et les réseaux sociaux,
 - Gérer le marché de composteurs et d'accessoires,
 - Gérer les stocks (commande de matériel ...),
 - Participer à la réalisation des différents rapports annuels,
 - Faire remonter les indicateurs PLPDMA,
 - Organiser des caractérisations afin de voir l'évolution du gisement,
 - Encadrer le ou les maitres composteurs.
- **PRECISE** la durée prévisible de 3 ans, à temps complet, à partir du 1^{er} janvier 2025,
- **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien et l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire correspondant à ce grade,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs.

Délibération n° 2024/09/26 - 151. Déchets : TEOM – liste des professionnels à exonérer en 2025

Après l'exposé de M. FAUCON,

Après les interventions de :

Mme FERREIRA indiquant que dans le cadre de la modification du règlement d'application de la redevance spéciale, les prestataires privés ne pourront pas répondre à l'intégralité des conditions imposées notamment en matière du tri des déchets produits (7 flux) et, que les professionnels seront donc exclus de l'exonération,

Mme ORVAIN précisant que le bureau du 25 septembre a décidé de retirer le point relatif à la modification du règlement dans l'attente de précisions sur ce dernier,

M. FAUCON indiquant que si la liste présentée des professionnels à exonérer pour 2025 n'est pas votée, aucun de ces professionnels ne seront exonérés et précisant que tant que le nouveau règlement n'est pas voté, c'est le règlement actuel qui s'applique,

M. LUCAS précisant que les professionnels ne seront pas concernés par l'ensemble du tri des déchets produits (7 flux) et, ils pourront donc bénéficier de l'exonération de la TEOM.

Conformément aux dispositions de l'article 1521-111 du Code Général des Impôts et de l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'agglomération a la possibilité d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) les entreprises faisant appel à un prestataire privé.

Pour exonérer de TEOM les sociétés se trouvant dans cette situation au titre de l'année 2025, la Communauté d'agglomération doit délibérer avant le 15 octobre 2024.

Après examen des dossiers de demandes d'exonération, certaines entreprises peuvent donc bénéficier de l'exonération de TEOM au titre de l'année 2025.

La commission « Environnement - Déchets », lors de sa réunion en date du 24 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'exonération de la TEOM pour ces professionnels (cf. liste).

A titre indicatif, 78 professionnels ont fait la demande pour être exonérés de TEOM pour l'année 2024.

Pour 2025, à ce jour 82 professionnels ont fait la demande sur 117 potentiels.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **D'APPLIQUER** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux immeubles concernés pour l'année 2025.
- **D'EXONERER** les professionnels qui en font la demande, uniquement s'ils justifient qu'ils respectent leurs obligations en matière de tri et de valorisation de leurs déchets, notamment tri en 7 flux (papier, métal, plastique, verre et bois, fraction minérale et plâtre), des déchets de textile (à compter du 1^{er} janvier 2025), et des biodéchets.

Délibération n° 2024/09/26 - 152. Déchets : convention de coopération avec le département de la Mayenne pour le traitement des déchets ultimes

Après l'exposé de M. FAUCON,

Après les interventions de :

M. LEBOISNE demandant si sur la durée du contrat de 18 ans, une estimation du tarif au-delà des trois premières années a été réalisée,

M. FAUCON précisant que la communauté d'agglomération bénéficiera des mêmes conditions que les autres collectivités du Département de la Mayenne.

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département de la Manche et le SIRTOM Flers Condé souhaitent poursuivre les études pour construire une Unité de Valorisation Energétique des déchets à l'horizon 2030 sur le site de Cavigny,

Vu le comité de pilotage du 20 septembre 2024 de l'étude relative à la création d'une UVE à l'horizon de 2033 qui a donné un avis favorable à cette coopération,

Vu la Commission Environnement, lors de sa réunion en date du 24 septembre 2024, qui a donné un avis favorable à cette coopération,

Entendue la note de présentation et la convention annexée,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **AUTORISE** le président à signer, avec le département de la Mayenne, la convention de coopération entre le CD 53 et la CAMSMN pour le traitement des déchets ultimes à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 18 ans.
- **VALIDE** l'indemnisation financière de chacune des parties, suivant le coût d'utilisation des équipements et les tonnages traités.

Délibération n° 2024/09/26 - 153. Ressources humaines : modification du tableau des emplois

Après l'exposé de M. DOUTEZ, DGS et de M. le Président,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique relatif à la création des emplois publics,

Vu l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique relatif aux contrats de projet,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 août 2024 et l'avis favorable de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 108, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **ACCEPTE** les modifications suivantes :

Pôle territorial d'Avranches			
Agent d'entretien	Pôle territorial d'Avranches	Adjoint technique	0.51
Médiathèque d'Avranches			
Agent d'entretien	Médiathèque d'Avranches	Adjoint technique	0.49
Crèche de Saint-Hilaire			
Agent d'entretien	Crèche Saint-Hilaire	Adjoint technique	0,57 - 0.60
Pôle territorial de Brécey			
Agent d'entretien	Pôle territorial de Brécey	Adjoint technique	0.50 – 0.57
Agent d'entretien	Pôle territorial de Brécey	Adjoint technique	0.50 – 0.43
Commande publique			
Gestionnaire commande publique	Commande publique	Rédacteur/ Adjoint administratif	1
Centre Social de Brécey			
Directeur adjoint	Centre social de Brécey	Animateur territorial/ Rédacteur	1
Ecole des Arts			
Assistant d'enseignement artistique	Ecole des Arts	Assistant d'enseignement artistique	1 – 0.75
Assistant d'enseignement artistique	Ecole des Arts	Assistant d'enseignement artistique	0.25
ACM d'Avranches			
Animateur	ACM d'Avranches	Adjoint d'animation	0.8 - 1
Crèche d'Avranches			
Responsable adjoint de crèche	Crèche d'Avranches	Educateur de Jeunes Enfants/ Auxiliaire de puériculture	1
Auxiliaire de puériculture/ Accompagnant éducatif	Crèche d'Avranches	Auxiliaire de puériculture/ Agent social	1
Auxiliaire de puériculture	Crèche d'Avranches	Auxiliaire du puériculture	0.50 – 1
PESL			
Coordinateur inclusion	PESL	Assistants territoriaux socio-éducatifs/Animateurs territoriaux/Educateur de jeunes enfants	0.50 – 1
Crèche de Brécey			
Agent de cuisine et d'entretien	Crèche de Brécey	Adjoint technique territorial	0.75 – 0.80

- **ACCEPTÉ** les créations suivantes :

ACM d'Avranches			
Animateur	ACM d'Avranches	Adjoint d'animation	1
Commande publique			
Acheteur commande publique	Commande publique	Attaché/Rédacteur	1
Pôle territorial de Mortain			
Agent d'entretien	Pôle territorial de Mortain	Adjoint technique	0.09
Pool de remplacement d'Avranches			
Auxiliaire de puériculture	Pool de remplacement d'Avranches	Agent social/Auxiliaire de puériculture	1
LAEP de Saint-Hilaire			
Assistant socio-éducatif/Auxiliaire de puériculture/ Accompagnant éducatif/Agent social	LAEP de Saint-Hilaire	Educateur territorial de jeunes enfants/Assistant socio-éducatif/Auxiliaire de puériculture/Agent social	0.10

Délibération n° 2024/09/26 - 154. Ressources humaines : GEMAPI – contrat de projet – chargé de mission PAPI

Après l'exposé de M. BICHON,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 août 2024 et de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 106, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent, dans le cadre d'emploi technicien, afin de mener à bien les opérations identifiées suivantes :
 - Suivre les études et les actions en cours ou projetées dans le cadre du PEP
 - Animer la démarche, participer à la concertation, aux actions de communication et de sensibilisation
 - Participer à la rédaction du projet PAPI en vue de la labellisation en 2027
- **PRECISE** la durée prévisible de 3 ans, à temps complet, à compter de la date de recrutement,
- **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien et l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire correspondant à ce grade,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs.

Délibération n° 2024/09/26 - 155. Ressources humaines : GEMAPI – contrat de projet – chargé de mission PiCS (Plans intercommunaux de Sauvegarde)

Après l'exposé de M. BICHON,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 août 2024 et de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 106, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent, dans le cadre d'emploi technicien, afin de mener à bien les opérations identifiées suivantes :
 - Assurer la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) au plus tard pour novembre 2026
 - Missions spécifiques
- **PRECISE** la durée prévisible de 3 ans, à temps complet, à compter de la date de recrutement,
- **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien et l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire correspondant à ce grade,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs.

Délibération n° 2024/09/26 - 156. Finances : affectation des résultats 2023 – budget principal et budgets annexes

Après l'exposé de M. le Président,

Après la présentation d'Axel MARTIN, directeur général adjoint en charge des finances,

a. Budget principal

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	843 375,14 €		-388 109,64 €	4 510 561,05 € 2 603 338,24 €	-1 907 222,81 €	-1 451 957,31 €
FONCT	7 850 453,21 €		3 594 276,54 €			11 444 729,75 €
	8 693 828,35 €	7 850 453,21 €	11 899 995,25 €			9 992 772,44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 99, Contre : 0, Abstention : 6) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	11 444 729,75 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	455 265,50 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 451 957,31 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 992 772,44 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 451 957,31 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

b. Budget annexe Ateliers Relais

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-47 243,50 €		209 192,40 €	148 717,57 € 311 772,89 €	163 055,32 €	325 004,22 €
FONCT	391 476,56 €		307 528,05 €			699 004,61 €
	344 233,06 €	391 476,56 €	860 953,51 €			1 024 008,83 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 101, Contre : 0, Abstention : 4) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	699 004,61 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	161 948,90 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	699 004,61 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

c. Budget annexe Bâtiments industriels

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-199 575,97 €		257 559,05 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	57 983,08 €
FONCT	15 409,85 €		-16 299,51 €			-889,66 €
	-184 166,12 €	15 409,85 €	57 093,42 €			57 093,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 101, Contre : 0, Abstention : 4) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	57 983,08 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	889,66 €

d. Budget annexe Complexe équin

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-43 226,13 €		63 144,96 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	19 918,83 €
FONCT	0,00 €		8 915,24 €			8 915,24 €
	-43 226,13 €	0,00 €	28 834,07 €			28 834,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 100, Contre : 0, Abstention : 5) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	8 915,24 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	19 918,83 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	8 915,24 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

e. Budget annexe GEMAPI

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-437 764,85 €		-601 842,00 €	922 238,29 € 1 197 193,73 €	274 955,44 €	-764 651,41 €
FONCT	682 479,66 €		394 307,50 €			1 076 787,16 €
	244 714,81 €	682 479,66 €	37 180,31 €			312 135,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Conseil de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie - Procès-verbal de la séance du 26/09/2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Abstention : 4) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1 076 787,16 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	1 039 606,85 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	764 651,41 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	312 135,75 €
Total affecté au c/ 1068 :	764 651,41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

f. Budget annexe Panneaux photovoltaïques

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-215,27 €		-1 742,37 €	0,00 €	0,00 €	-1 957,64 €
				0,00 €		
EXPLOIT	7 914,69 €		-1 466,46 €			6 448,23 €
	7 699,42 €	7 914,69 €	4 490,59 €			4 490,59 €

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 101, Contre : 0, Abstention : 5) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de la section d'exploitation cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	6 448,23 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	1 957,64 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 957,64 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de la section d'exploitation (ligne 002)	4 490,59 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 957,64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de la section d'exploitation	- €

g. Budget annexe Assainissement collectif

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 762 119,85 €		-1 826 584,25 €	5 792 186,01 € 5 061 647,95 €	-730 538,06 €	-4 319 242,16 €
EXPLOIT	2 111 865,78 €		2 025 864,57 €			4 137 730,35 €
	349 745,93 €	2 111 865,78 €	549 026,25 €			-181 511,81 €

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Contre : 0, Abstention : 4) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de la section d'exploitation cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	4 137 730,35 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	3 588 704,10 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	4 137 730,35 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de la section d'exploitation (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	4 137 730,35 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de la section d'exploitation	- €

h. Budget annexe SPANC

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	235 949,57 €		186 954,09 €	308 818,10 € 84 150,00 €	-224 668,10 €	198 235,56 €
EXPLOIT	179 415,82 €		-71 326,66 €			108 089,16 €
	415 365,39 €	179 415,82 €	530 992,82 €			306 324,72 €

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Contre : 0, Abstention : 4) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de la section d'exploitation cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	108 089,16 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	422 903,66 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de la section d'exploitation (ligne 002)	108 089,16 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

i. Budget annexe Village enchanté

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	33 884,00 €		8 471,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	42 355,00 €
FONCT	97 644,71 €		-12 635,64 €			85 009,07 €
	131 528,71 €	97 644,71 €	127 364,07 €			127 364,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 101, Contre : 1, Abstention : 4) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	85 009,07 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	42 355,00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	85 009,07 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

- j. Budget annexe Zones d'activités

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-2 128 524,08 €		-447 846,58 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-2 576 370,66 €
FONCT	2 731 850,82 €		7 822,20 €			2 739 673,02 €
	603 326,74 €	2 731 850,82 €	163 302,36 €			163 302,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Contre : 0, Abstention : 4) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	2 739 673,02 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	2 576 370,66 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Délibération n° 2024/09/26 - 157. Finances : adoption des budgets supplémentaires – budget principal et budgets annexes

Après l'exposé de M. le Président,

Après la présentation d'Axel MARTIN, directeur général adjoint en charge des finances,

a. Budget principal

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget principal, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 99, Contre : 0, Abstention : 7) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 comme suit :

- **Budget principal M57**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses de fonctionnement				
		BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		61 739 033,00	61 223 537,66	65 321 017,15	1 611 232,27	66 932 249,42
011	Charges à caractère général	19 041 243,41	17 245 590,38	18 817 917,66	741 202,27	19 559 119,93
012	Charges de personnel	17 931 855,00	18 505 889,18	20 600 000,00	338 000,00	20 938 000,00
014	Atténuation de produits	11 981 876,00	12 141 044,88	12 014 876,00		12 014 876,00
65	Autres charges de gestion courante	11 974 398,66	12 538 791,66	13 266 388,89	482 030,00	13 748 418,89
66	Charges financières	780 598,93	771 653,64	598 773,60		598 773,60
67	Charges exceptionnelles	29 061,00	20 567,92	13 061,00	50 000,00	63 061,00
68	Dotations aux provisions			10 000,00		10 000,00
						0,00
Dépenses d'ordre		4 073 294,00	4 605 165,37	4 500 000,00	8 602 320,38	13 102 320,38
023	Virement à la section d'investissement				8 602 320,38	8 602 320,38
042	Transfert entre sections	4 073 294,00	4 605 165,37	4 500 000,00		4 500 000,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					
	Total des dépenses de fonctionnement					
	(B)-DRF-DOF	65 812 327,00	65 828 703,03	69 821 017,15	10 213 552,65	80 034 569,80

Chapitre	Libellé	Recettes de fonctionnement				
		BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		65 453 844,00	69 064 496,57	69 462 534,15	220 780,21	69 683 314,36
013	Atténuations de charges	120 000,00	1 940 995,04	600 000,00	322 000,00	922 000,00
70	Produits des services	3 850 679,00	3 957 553,12	4 494 461,50	89 814,21	4 584 275,71
73	Impôts et taxes (sauf 731)	12 454 684,00	16 912 708,00	17 671 037,00	-101 657,00	17 569 380,00
731	Fiscalité locale	29 051 852,00	24 692 519,57	26 166 611,00		26 166 611,00
74	Dotations, subventions et participations	17 509 926,00	18 427 999,64	19 014 797,65	-89 377,00	18 925 420,65
75	Autres produits de gestion courante	1 426 653,00	3 085 879,31	1 510 627,00		1 510 627,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels	1 000 050,00	46 841,49	5 000,00		5 000,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre		358 483,00	358 483,00	358 483,00	9 992 772,44	10 351 255,44
042	OO de transfert entre sections	358 483,00	358 483,00	358 483,00		358 483,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1				9 992 772,44	
	Total des recettes de fonctionnement					
	(A)-RRF+ROF	65 812 327,00	69 422 979,57	69 821 017,15	10 213 552,65	80 034 569,80

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses d'investissement				
		BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
	Dépenses réelles	15 406 483,06	7 772 965,68	15 027 594,05	6 101 505,90	21 129 099,95
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 657 825,00	2 613 176,99	2 312 000,00		2 312 000,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 126 583,20	23 214,60	597 423,00	321 800,00	919 233,00
204	Subventions d'équipements	1 657 049,33	57 584,00	1 168 679,00	-33 720,00	1 134 959,00
21	Immobilisations corporelles	5 802 935,00	497 170,80	3 856 080,05	1 159 864,85	5 015 944,90
23	Immobilisations en cours	4 126 281,53	4 469 747,18	7 093 412,00	143 000,00	7 236 412,00
26	Participations et créances rattachées	35 809,00				0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers		112 572,11			0,00
	RAR des dépenses d'investissement				4 510 561,05	4 510 561,05
	Dépenses d'ordre	358 483,00	358 483,00	358 483,00	260 000,00	618 483,00
040	Transfert entre sections	358 483,00	358 483,00	358 483,00		358 483,00
041	Opérations patrimoniales				260 000,00	260 000,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
	Total des dépenses d'investissement (B)=DRH+DO1	15 764 966,06	8 131 448,68	15 386 077,05	6 361 505,90	21 747 582,95

Chapitre	Libellé	Recettes d'investissement				
		BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
	Recettes réelles	11 674 714,06	3 138 173,67	10 886 077,05	-2 956 079,98	7 929 997,07
024	Produits des cessions d'immobilisation			311 002,00		311 002,00
10	Dotations, fonds divers	1 900 000,00	2 148 229,68	547 000,00		547 000,00
1068	Affectation du résultat				1 451 957,31	1 451 957,31
13	Subventions d'invst	564 522,98	853 606,12	1 078 228,36	253 888,00	1 332 116,36
138	Autres subv. invest. non transférables	60 852,09		31 632,00		31 632,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 149 338,99	10 616,34	8 907 814,69	-7 265 263,53	1 642 551,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		6 197,00			0,00
204	Subventions d'invst					0,00
21	Immobilisations corporelles			3 400,00		3 400,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières		6 957,42	7 000,00		7 000,00
	RAR des recettes d'investissement				2 603 338,24	2 603 338,24
	Recettes d'ordre	0,00	4 605 165,37	4 500 000,00	9 317 585,88	13 817 585,88
021	Virement de la section d'investissement				8 602 320,38	8 602 320,38
040	Transfert entre sections		4 605 165,37	4 500 000,00		4 500 000,00
041	Opérations patrimoniales				260 000,00	260 000,00
001	Résultat reporté N-1				455 265,50	455 265,50
	Total des recettes d'investissement (A)=RRI+ROI	11 674 714,06	7 743 339,04	15 386 077,05	6 361 505,90	21 747 582,95

b. Budget annexe Ateliers Relais

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe Ateliers Relais,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 97, Contre : 0, Abstention : 9) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 comme suit :

- Budget annexe Ateliers Relais M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses de fonctionnement				
		BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
	Dépenses réelles	408 515,43	349 698,33	394 689,71	6 400,00	401 089,71
011	Charges à caractère général	227 240,00	192 928,41	218 800,00	6 400,00	225 200,00
012	Charges de personnel					0,00
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante	86 000,00	93 238,44	97 000,00		97 000,00
66	Charges financières	63 275,43	62 725,83	53 732,71		53 732,71
67	Charges exceptionnelles	32 000,00	805,65	25 157,00		25 157,00
68	Dotations aux provisions					0,00
	Dépenses d'ordre	382 716,00	180 215,28	257 342,29	697 147,32	954 489,61
023	Virement à la section d'investisse	203 298,00		77 342,29	697 147,32	774 489,61
042	Transfert entre sections	179 418,00	180 215,28	180 000,00		180 000,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
	Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF	791 231,43	529 913,61	652 032,00	703 547,32	1 355 579,32

Chapitre	Libellé	Recettes de fonctionnement				
		BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
	Recettes réelles	776 115,43	822 325,66	636 916,00	4 542,71	641 458,71
013	Atténuations de charges		30 461,45	66 534,00	4 542,71	71 076,71
70	Produits des services	5 548,00	11 803,45	8 300,00		8 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations					0,00
75	Autres produits de gestion courante	770 567,43	780 060,76	562 082,00		562 082,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
78	Reprises sur provisions					0,00
	Recettes d'ordre	15 116,00	15 116,00	15 116,00	699 004,61	714 120,61
042	OO de transfert entre sections	15 116,00	15 116,00	15 116,00		15 116,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1				699 004,61	699 004,61
	Total des recettes de fonctionnement (A)=RRF+ROF	791 231,43	837 441,66	652 032,00	703 547,32	1 355 579,32

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
	Dépenses réelles	367 600,00	348 200,88	1 101 350,00	148 717,57	1 250 067,57
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'inst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	302 000,00	283 933,22	227 900,00		227 900,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00
21	Immobilisations corporelles	65 600,00	43 301,80	53 450,00		53 450,00
23	Immobilisations en cours		20 965,86	820 000,00		820 000,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
	RAR des dépenses d'investissement				148 717,57	148 717,57
	Dépenses d'ordre	15 116,00	15 116,00	15 116,00	0,00	15 116,00
040	Transfert entre sections	15 116,00	15 116,00	15 116,00		15 116,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
	Total des dépenses d'investissement (B)=DFI+DCI	382 716,00	363 316,88	1 116 466,00	148 717,57	1 265 183,57

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
	Recettes réelles	0,00	572 509,28	859 123,71	-547 350,82	311 772,89
10	Dotations, fonds divers		341 380,32			0,00
13	Subventions d'inst		46 985,43			0,00
16	Emprunts et dettes ass			859 123,71	-859 123,71	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus		3 928,25			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'inst					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
	RAR des recettes d'investissement					311 772,89
	Recettes d'ordre	382 716,00	180 215,28	257 342,29	859 096,22	1 116 438,51
021	Virement de la section d'investissement	203 298,00		77 342,29	697 147,32	774 489,61
040	Transfert entre sections	179 418,00	180 215,28	180 000,00		180 000,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1				161 948,90	161 948,90
	Total des recettes d'investissement (A)=RFI+RCI	382 716,00	572 509,28	1 116 466,00	311 745,40	1 428 211,40

c. Budget annexe Bâtiments industriels

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe bâtiments industriels,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 101, Contre : 0, Abstention : 5) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 comme suit :
 - Budget annexe Bâtiments Industriels M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
	Dépenses réelles	25 461,39	22 278,14	21 281,39	0,00	21 281,39
011	Charges à caractère général	2 920,00				0,00
012	Charges de personnel					0,00
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00				0,00
66	Charges financières	22 331,39	22 278,14	21 281,39		21 281,39
67	Charges exceptionnelles					0,00
68	Dotations aux provisions	200,00				0,00
	Dépenses d'ordre	82 462,00	82 430,00	93 056,00	-11 604,34	81 451,66
023	Virement à la section d'investissement			12 494,00	-12 494,00	0,00
042	Transfert entre sections	82 462,00	82 430,00	80 562,00		80 562,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1				889,66	889,66
	Total des dépenses de fonctionnement (B)=DFE+DOE	107 923,39	104 708,14	114 337,39	-11 604,34	102 733,05

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
	Recettes réelles	107 983,39	88 408,63	44 881,39	-11 604,34	33 277,05
013	Atténuations de charges					0,00
70	Produits des services	4 101,00				0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations					0,00
75	Autres produits de gestion courante	103 882,39	88 408,63	44 881,39	-11 604,34	33 277,05
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
78	Reprises sur provisions					0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	69 456,00	0,00	69 456,00
042	OO de transfert entre sections			69 456,00		69 456,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
	Total des recettes de fonctionnement (A)=RFF+RCF	107 983,39	88 408,63	114 337,39	-11 604,34	102 733,05

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Dépenses réelles		82 452,00	24 446,92	23 600,00	0,00	23 600,00
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 500,00	24 446,92	23 600,00		23 600,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours	57 962,00				0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
RAR des dépenses d'investissement						0,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	69 456,00	0,00	69 456,00
040	Transfert entre sections			69 456,00		69 456,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses d'investissement (B)-DRF+DLI		82 462,00	24 446,92	93 056,00	0,00	93 056,00

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Recettes réelles		0,00	282 005,97	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers		199 576,97			0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes ass					0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'invst					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
RAR des recettes d'investissement						0,00
Recettes d'ordre		82 642,00	82 430,00	93 056,00	45 489,08	138 545,08
021	Virement de la section d'investissement			12 494,00	-12 494,00	0,00
040	Transfert entre sections	82 642,00	82 430,00	80 562,00		80 562,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1				57 983,08	57 983,08
Total des recettes d'investissement (A)-FRF+FLI		82 642,00	282 005,97	93 056,00	45 489,08	138 545,08

d. Budget annexe Complexe équin

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe Complexe Equin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 100, Contre : 0, Abstention : 6) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 comme suit :

- **Budget annexe Complexe Equin M57**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		BUDGET
				BP VOTE	BS	
Dépenses réelles		19 064,50	16 086,32	48 347,50	-17 422,18	30 925,32
011	Charges à caractère général	11 550,00	8 511,82	10 500,00		10 500,00
012	Charges de personnel					0,00
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante					0,00
66	Charges financières	7 514,50	7 514,50	6 158,50		6 158,50
67	Charges exceptionnelles			31 689,00	-17 422,18	14 266,82
68	Dotations aux provisions		60,00			0,00
Dépenses d'ordre		41 242,50	171 777,55	40 000,00	26 337,42	66 337,42
023	Virement à la section d'investissement	38 072,50		31 618,00	26 337,42	57 955,42
042	Transfert entre sections	3 170,00	171 777,55	8 382,00		8 382,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF+DOF		60 307,00	187 863,87	88 347,50	8 915,24	97 262,74

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		BUDGET
				BP VOTE	BS	
Recettes réelles		60 307,00	123 164,56	88 347,50	0,00	88 347,50
013	Atténuations de charges					0,00
70	Produits des services					0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations					0,00
75	Autres produits de gestion courante	60 307,00	28 164,56	88 347,50		88 347,50
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels		95 000,00			0,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre		0,00	73 614,55	0,00	8 915,24	8 915,24
042	OO de transfert entre sections		73 614,55			0,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1				8 915,24	8 915,24
Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF+ROF		60 307,00	196 779,11	88 347,50	8 915,24	97 262,74

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS BUDGET	
Dépenses réelles		123 000,00	79 143,14	110 000,00	0,00	110 000,00
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	40 000,00	40 000,00		40 000,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00
21	Immobilisations corporelles	37 000,00		70 000,00		70 000,00
23	Immobilisations en cours	46 000,00	39 143,14			0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
RAR des dépenses d'investissement						0,00
Dépenses d'ordre		0,00	73 614,55	0,00	0,00	0,00
040	Transfert entre sections		73 614,55			0,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses d'investissement (B)=DRH+DOI		123 000,00	152 757,69	110 000,00	0,00	110 000,00

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS BUDGET	
Recettes réelles		81 757,50	44 125,10	70 000,00	-46 256,25	23 743,75
10	Dotations, fonds divers		44 125,10			0,00
1068	Affectation du résultat					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 757,50		70 000,00	-46 256,25	23 743,75
165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'invst					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
RAR des recettes d'investissement						0,00
Recettes d'ordre		41 242,50	171 777,55	40 000,00	46 256,25	86 256,25
021	Virement de la section d'investissement	38 072,50		31 618,00	26 337,42	57 955,42
040	Transfert entre sections	3 170,00	171 777,55	8 382,00		8 382,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1				19 918,83	19 918,83
Total des recettes d'investissement (A)=RRH+ROI		123 000,00	215 902,65	110 000,00	0,00	110 000,00

e. Budget annexe GEMAPI

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe GEMAPI,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 101, Contre : 0, Abstention : 5) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 comme suit :

- **Budget annexe GEMAPI M57**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE BUDGET TOTAL	
Dépenses réelles		964 338,52	838 197,34	1 111 594,25	38 032,00	1 149 626,25
011	Charges à caractère général	232 777,00	197 968,55	304 579,00	38 032,00	342 611,00
012	Charges de personnel	604 146,00	535 419,93	671 925,00		671 925,00
014	Atténuation de produits	9 000,00	6 309,00	9 000,00		9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	77 200,00	57 365,19	109 400,00		109 400,00
66	Charges financières	41 215,52	41 134,67	16 690,25		16 690,25
67	Charges exceptionnelles					0,00
68	Dotations aux provisions					0,00
Dépenses d'ordre		14 055,00	15 127,94	27 405,78	542 458,74	569 864,52
023	Virement à la section d'investissement			15 392,78	542 458,74	557 851,52
042	Transfert entre sections	14 055,00	15 127,94	12 013,00		12 013,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF		978 393,52	853 325,28	1 139 000,03	580 490,74	1 719 490,77

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE BUDGET TOTAL	
Recettes réelles		978 414,00	1 247 632,78	1 139 000,03	268 354,99	1 407 355,02
013	Atténuations de charges		13 444,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	6 500,00	7 299,61	42 232,00		42 232,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	14 016,00	14 016,00	14 016,00		14 016,00
731	Fiscalité locale	501 000,00	472 944,00	519 641,00	1 086,00	520 727,00
74	Dotations, subventions et participations	456 878,00	739 890,70	563 111,03	267 268,99	830 380,02
75	Autres produits de gestion courante	20,00	38,47			0,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	312 135,75	312 135,75
042	OO de transfert entre sections					0,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1				312 135,75	312 135,75
Total des recettes de fonctionnement (A)=RRF+ROF		978 414,00	1 247 632,78	1 139 000,03	580 490,74	1 719 490,77

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		1 917 331,00	1 097 993,50	2 497 770,00	922 238,29	3 420 008,29
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 201,00	60 200,27	62 970,00		62 970,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 400,00	24 844,68	572 400,00		572 400,00
204	Subventions d'équipements	242 250,00		106 000,00		106 000,00
21	Immobilisations corporelles	230 480,00	139 160,62	281 400,00		281 400,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 370 000,00	873 787,93	1 475 000,00		1 475 000,00
RAR des dépenses d'investissement					922 238,29	922 238,29
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	1 039 606,85	1 039 606,85
040	Transfert entre sections					0,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1				1 039 606,85	1 039 606,85
Total des dépenses d'investissement (B)-DRH-DOI		1 917 331,00	1 097 993,50	2 497 770,00	1 961 845,14	4 459 615,14

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		1 903 276,00	481 023,56	2 470 364,22	1 419 386,40	3 889 750,62
10	Dotations, fonds divers	30 000,00	118 319,52	114 522,40		114 522,40
1068	Affectation du résultat				764 651,41	764 651,41
13	Subventions d'invst	85 439,00	111 242,66	197 091,20		197 091,20
16	Emprunts et dettes assimilées	417 837,00		875 750,62	-875 750,62	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'invst					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 370 000,00	251 461,38	1 283 000,00	333 291,88	1 616 291,88
RAR des recettes d'investissement					1 197 193,73	1 197 193,73
Recettes d'ordre		14 055,00	15 127,94	27 405,78	542 458,74	569 864,52
021	Virement de la section de fonctionnement			15 392,78	542 458,74	557 851,52
040	Transfert entre sections	14 055,00	15 127,94	12 013,00		12 013,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
Total des recettes d'investissement (A)-RRH-ROI		1 917 331,00	496 151,50	2 497 770,00	1 961 845,14	4 459 615,14

f. Budget annexe Panneaux photovoltaïques

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe Panneaux Photovoltaïques,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 100, Contre : 0, Abstention : 6) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 comme suit :

- **Budget annexe Panneaux Photovoltaïques M49**

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		1 254,00	2 428,80	4 332,00	0,00	4 332,00
011	Charges à caractère général	200,00	1 467,90	3 488,24		3 488,24
012	Charges de personnel					0,00
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante					0,00
66	Charges financières	1 054,00	960,90	843,76		843,76
67	Charges exceptionnelles					0,00
68	Dotations aux provisions					0,00
Dépenses d'ordre		7 292,00	4 014,00	4 014,00	4 490,59	8 504,59
023	Virement à la section d'investissement	3 278,00			4 490,59	4 490,59
042	Transfert entre sections	4 014,00	4 014,00	4 014,00		4 014,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses d'exploitation (B)-DRE-DOE		8 546,00	6 442,80	8 346,00	4 490,59	12 836,59

Recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		7 300,00	3 730,34	7 100,00	0,00	7 100,00
013	Atténuations de charges					0,00
70	Produits des services	7 300,00	3 730,34	7 100,00		7 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations					0,00
75	Autres produits de gestion courante					0,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre		1 246,00	1 246,00	1 246,00	4 490,59	5 736,59
042	OO de transfert entre sections	1 246,00	1 246,00	1 246,00		1 246,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1				4 490,59	4 490,59
Total des recettes d'exploitation (A)-RRE-ROE		8 546,00	4 976,34	8 346,00	4 490,59	12 836,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement							
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024			Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL					BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		6 046,00	4 725,64	9 780,00	0,00	9 780,00	Recettes réelles		0,00	4 229,27	7 012,00	-2 532,95	4 479,05
10	Dotations, fonds divers					0,00	10	Dotations, fonds divers		215,27			0,00
13	Subventions d'invst					0,00	1068	Affectation du résultat				1 957,64	1 957,64
16	Emprunts et dettes assimilées	4 800,00	4 725,64	4 780,00		4 780,00	13	Subventions d'invst					0,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00	16	Emprunts et dettes ass			7 012,00	-4 490,59	2 521,41
20	Immobilisations incorporelles					0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
21	Immobilisations corporelles	1 246,00		5 000,00		5 000,00	204	Subventions d'invst					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00	21	Immobilisations corporelles					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00	23	Immobilisations en cours					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00	26	Participations et créances rattachées					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00	27	Autres immobilisations financières					0,00
RAR des dépenses d'investissement						0,00	45	Opérations pour compte de tiers					0,00
Dépenses d'ordre		1 246,00	1 246,00	1 246,00	1 957,64	3 203,64	RAR des recettes d'investissement						0,00
040	Transfert entre sections	1 246,00	1 246,00	1 246,00		1 246,00	Recettes d'ordre		7 292,00	4 014,00	4 014,00	4 490,59	8 504,59
041	Opérations patrimoniales					0,00	021	Virement de la section d'investissement	3 278,00			4 490,59	4 490,59
001	Résultat reporté N-1				1 957,64	1 957,64	040	Transfert entre sections	4 014,00	4 014,00	4 014,00		4 014,00
Total des dépenses d'investissement (B)-DRH+DOI		7 292,00	5 971,64	11 026,00	1 957,64	12 983,64	041	Opérations patrimoniales					0,00
							001	Résultat reporté N-1					0,00
							Total des recettes d'investissement (A)-RRH+ROI		7 292,00	4 229,27	11 026,00	1 957,64	12 983,64

g. Budget annexe Assainissement collectif

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe Assainissement Collectif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Contre : 0, Abstention : 4) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 comme suit :

- **Budget annexe Assainissement Collectif M49**

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation						Recettes d'exploitation							
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024			Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL					BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		3 325 681,25	2 545 162,15	3 049 214,49	5 200,00	3 054 414,49	Recettes réelles		5 360 050,00	6 282 998,38	5 412 160,00	93 260,00	5 505 420,00
011	Charges à caractère général	1 882 500,00	1 333 468,84	1 680 700,00		1 680 700,00	013	Atténuations de charges		667 504,40	14 160,00		14 160,00
012	Charges de personnel	736 164,00	522 203,93	683 999,40		683 999,40	70	Produits des services	5 288 000,00	5 566 744,08	5 395 000,00		5 395 000,00
014	Atténuation de produits	220 000,00	185 663,00	200 000,00		200 000,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	44 614,40	31 500,00		31 500,00	731	Fiscalité locale					0,00
66	Charges financières	391 007,25	416 773,50	397 015,09	5 200,00	402 215,09	74	Dotations, subventions et participations	60 000,00	47 152,00		75 000,00	75 000,00
67	Charges exceptionnelles	51 010,00	42 140,48	51 000,00		51 000,00	75	Autres produits de gestion courante	10 050,00	1,09	2 000,00	18 260,00	20 260,00
68	Dotations aux provisions	20 000,00	98,00	5 000,00		5 000,00	76	Produits financiers					0,00
Dépenses d'ordre		2 951 368,75	2 623 971,66	3 274 945,51	88 060,00	3 363 005,51	77	Produits exceptionnels	2 000,00	1 596,81	1 000,00		1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	327 368,75		839 065,51	88 060,00	927 125,51	78	Reprises sur provisions					0,00
042	Transfert entre sections	2 624 000,00	2 623 971,66	2 435 880,00		2 435 880,00	Recettes d'ordre		912 000,00	912 000,00	912 000,00	0,00	912 000,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00	042	OO de transfert entre sections	912 000,00	912 000,00	912 000,00		912 000,00
002	Résultat reporté N-1					0,00	043	Opération ordre intérieur section					0,00
Total des dépenses d'exploitation (B)-DRE+DOE		6 277 050,00	5 169 133,81	6 324 160,00	93 260,00	6 417 420,00	002	Résultat reporté N-1					0,00
							Total des recettes d'exploitation (A)-RRE+RDE		6 272 050,00	7 194 998,38	6 324 160,00	93 260,00	6 417 420,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		11 131 063,00	5 454 331,70	10 388 448,00	5 862 186,01	16 250 634,01
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 078 500,00	1 075 544,88	1 026 448,00	7 500,00	1 033 948,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles	425 000,00	57 252,08	630 000,00		630 000,00
204	Subventions d'équipements					0,00
21	Immobilisations corporelles	367 000,00	570 860,93	604 000,00		604 000,00
23	Immobilisations en cours	9 183 763,00	3 708 302,81	8 128 000,00	50 000,00	8 178 000,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	76 800,00	42 371,00		12 500,00	12 500,00
RAR des dépenses d'investissement					5 792 186,01	5 792 186,01
Dépenses d'ordre		912 000,00	912 000,00	912 000,00	3 638 704,10	4 550 704,10
040	Transfert entre sections	912 000,00	912 000,00	912 000,00		912 000,00
041	Opérations patrimoniales				50 000,00	50 000,00
001	Résultat reporté N-1				3 588 704,10	3 588 704,10
Total des dépenses d'investissement (B)-DRH-DOF		12 043 063,00	6 366 331,70	11 300 448,00	9 500 890,11	20 801 338,11

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		9 091 694,25	1 915 775,79	8 025 502,49	9 362 830,11	17 388 332,60
10	Dotations, fonds divers					0,00
1068	Affectation du résultat				4 137 730,35	4 137 730,35
13	Subventions d'invst		1 210 919,10			1 663 474,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 014 894,25	647 437,00	8 025 502,49	-1 576 822,19	6 448 680,30
165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'invst					0,00
21	Immobilisations corporelles		547,50			0,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	76 800,00	56 872,19		76 800,00	76 800,00
RAR des recettes d'investissement					5 061 647,95	5 061 647,95
Recettes d'ordre		2 951 368,75	2 623 971,66	3 274 945,51	138 060,00	3 413 005,51
021	Virement de la section d'investissement	327 368,75		839 065,51	88 060,00	927 125,51
040	Transfert entre sections	2 624 000,00	2 623 971,66	2 435 880,00		2 435 880,00
041	Opérations patrimoniales				50 000,00	50 000,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
Total des recettes d'investissement (A)-RRH-ROF		12 043 063,00	4 539 747,45	11 300 448,00	9 500 890,11	20 801 338,11

h. Budget annexe SPANC

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe SPANC, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Contre : 0, Abstention : 4) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 comme suit :

- Budget annexe SPANC M49

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		459 214,00	460 003,58	477 949,50	0,00	477 949,50
011	Charges à caractère général	239 600,00	265 661,65	263 900,00		263 900,00
012	Charges de personnel	220 614,00	188 699,84	208 999,50		208 999,50
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	4 120,37	3 550,00		3 550,00
66	Charges financières					0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	775,72	500,00		500,00
68	Dotations aux provisions	1 000,00	746,00	1 000,00		1 000,00
Dépenses d'ordre		52 439,00	176 889,08	39 321,50	0,00	39 321,50
023	Virement à la section d'investissement	45 500,00		32 902,50		32 902,50
042	Transfert entre sections	6 939,00	176 889,08	6 419,00		6 419,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses d'exploitation (B)-DRE+DOE		511 653,00	636 892,66	517 271,00	0,00	517 271,00

Recettes d'exploitation						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		511 653,00	500 274,00	517 271,00	4 800,00	522 071,00
013	Atténuations de charges		4 544,00		4 800,00	4 800,00
70	Produits des services	506 700,00	495 727,93	517 250,00		517 250,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participation	4 950,00	2,07			0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00		20,00		20,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels	1,00		1,00		1,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre		0,00	65 292,00	0,00	108 089,16	108 089,16
042	OO de transfert entre sections		65 292,00			0,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1				108 089,16	108 089,16
Total des recettes d'exploitation (A)-RRE+ROE		511 653,00	565 566,00	517 271,00	112 889,16	630 160,16

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		136 589,00	547 142,99	1 289 321,50	332 818,10	1 622 139,60
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées					0,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00		39 321,50		39 321,50
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	135 589,00	547 142,99	1 250 000,00	24 000,00	1 274 000,00
RAR des dépenses d'investissement					308 818,10	308 818,10
Dépenses d'ordre		0,00	65 292,00	0,00	0,00	0,00
040	Transfert entre sections		65 292,00			0,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses d'investissement (B)=DR+DOI						136 589,00 612 434,99 1 289 321,50 332 818,10 1 622 139,60

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		84 150,00	799 389,08	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00
10	Dotations, fonds divers					0,00
1068	Affectation du résultat					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes ass					0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'invst					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	84 150,00	622 500,00	1 250 000,00		1 250 000,00
RAR des recettes d'investissement					84 150,00	
Recettes d'ordre		51 939,00	176 889,08	39 321,50	422 903,66	462 225,16
021	Virement de la section d'investissement	45 000,00		32 902,50		32 902,50
040	Transfert entre sections	6 939,00	176 889,08	6 419,00		6 419,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1				422 903,66	422 903,66
Total des recettes d'investissement (A)=RR+ROI						136 089,00 799 389,08 1 289 321,50 507 053,66 1 796 375,16

i. Budget annexe Village enchanté

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe Village Enchanté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 100, Contre : 1, Abstention : 5) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 comme suit :
 - **Budget annexe Village Enchanté M57**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		6 500,00	17 792,64	6 400,00	0,00	6 400,00
011	Charges à caractère général	6 500,00	5 971,64	6 400,00		6 400,00
012	Charges de personnel					0,00
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante					0,00
66	Charges financières					0,00
67	Charges exceptionnelles					0,00
68	Dotations aux provisions		11 821,00			0,00
Dépenses d'ordre		14 930,00	8 471,00	8 471,00	0,00	8 471,00
023	Virement à la section d'investissement	6 459,00				0,00
042	Transfert entre sections	8 471,00	8 471,00	8 471,00		8 471,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF						21 430,00 26 263,64 14 871,00 0,00 14 871,00

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		21 430,00	13 628,00	14 871,00	0,00	14 871,00
013	Atténuations de charges					0,00
70	Produits des services	5 500,00	5 108,00	5 500,00		5 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations					0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 930,00	8 520,00	9 371,00		9 371,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	85 009,07	85 009,07
042	OO de transfert entre sections					0,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1				85 009,07	85 009,07
Total des recettes de fonctionnement (A)=RRF+ROF						21 430,00 13 628,00 14 871,00 85 009,07 99 880,07

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		2024				
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		14 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées					0,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours	14 930,00				0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
RAR des dépenses d'investissement						0,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Transfert entre sections					0,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses d'investissement (B)-DRH+DOF		14 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes d'investissement		2024				
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers					0,00
1068	Affectation du résultat					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées					0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'invst					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
RAR des recettes d'investissement						0,00
Recettes d'ordre		14 930,00	8 471,00	8 471,00	42 355,00	50 826,00
021	Virement de la section d'investissement	6 459,00				0,00
040	Transfert entre sections	8 471,00	8 471,00	8 471,00		8 471,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1				42 355,00	42 355,00
Total des recettes d'investissement (A)-RRH+ROI		14 930,00	8 471,00	8 471,00	42 355,00	50 826,00

j. Budget annexe Zones d'activités

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2024 du budget annexe Zones d'Activités,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 96, Contre : 0, Abstention : 10) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 comme suit :
- Budget annexe Zones d'Activités M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		2024				
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		2 225 990,00	665 451,02	560 009,15	334 500,00	894 509,15
011	Charges à caractère général	2 212 530,00	656 680,98	548 660,00	334 500,00	883 160,00
012	Charges de personnel					0,00
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante					0,00
66	Charges financières	13 460,00	8 770,04	11 349,15		11 349,15
67	Charges exceptionnelles					0,00
68	Dotations aux provisions					0,00
Dépenses d'ordre		359 174,60	318 543,64	412 982,75	2 739 673,02	3 152 655,77
023	Virement à la section d'investissement					0,00
042	Transfert entre sections	345 714,60	311 429,28	401 633,60	2 739 673,02	3 141 306,62
043	Opération ordre intérieur section	13 460,00	7 114,36	11 349,15		11 349,15
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRH+DOF		2 585 164,60	983 994,66	972 991,90	3 074 173,02	4 047 164,92

Recettes de fonctionnement		2024				
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Recettes réelles		345 714,60	317 879,03	401 633,60	16 016,00	417 649,60
013	Atténuations de charges		41 986,30	97 968,00		97 968,00
70	Produits des services	65 000,00	115 039,00	153 288,00	16 016,00	169 304,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations	148 714,60		148 377,60		148 377,60
75	Autres produits de gestion courante	132 000,00	160 853,73	2 000,00		2 000,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre		2 239 450,00	673 937,83	571 358,30	3 058 157,02	3 629 513,32
042	OO de transfert entre sections	2 225 990,00	666 823,47	560 009,15	318 484,00	878 493,15
043	Opération ordre intérieur section	13 460,00	7 114,36	11 349,15		11 349,15
002	Résultat reporté N-1				2 739 673,02	2 739 673,02
Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF+ROF		2 585 164,60	991 816,86	972 991,90	3 074 173,02	4 047 164,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement							
Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024			Chapitre	Libellé	BP 2023	CFU 2023	2024		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL					BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		93 500,00	92 452,39	65 511,00	0,00	65 511,00	Recettes réelles		1 973 775,40	0,00	223 886,55	155 181,64	379 068,19
10	Dotations, fonds divers					0,00	10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00	1068	Affectation du résultat					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	93 500,00	92 452,39	65 511,00		65 511,00	13	Subventions d'invst					0,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 973 775,40		223 886,55	155 181,64	379 068,19
20	Immobilisations incorporelles					0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00	204	Subventions d'invst					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00	21	Immobilisations corporelles					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00	23	Immobilisations en cours					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00	26	Participations et créances rattachées					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00	27	Autres immobilisations financières					0,00
RAR des dépenses d'investissement						0,00	45	Opérations pour compte de tiers					0,00
Dépenses d'ordre		2 225 990,00	666 823,47	560 009,15	2 894 854,66	3 454 863,81	RAR des recettes d'investissement						
040	Transfert entre sections	2 225 990,00	666 823,47	560 009,15	3 18 484,00	878 493,15	Recettes d'ordre		345 714,60	311 429,28	401 633,60	2 739 673,02	3 141 306,62
041	Opérations patrimoniales					0,00	021	Virement de la section d'investissement					0,00
001	Résultat reporté N-1				2 576 370,66	2 576 370,66	040	Transfert entre sections	345 714,60	311 429,28	401 633,60	2 739 673,02	3 141 306,62
Total des dépenses d'investissement (B)=DRH+DQI		2 319 490,00	759 275,86	625 520,15	2 894 854,66	3 520 374,81	041	Opérations patrimoniales					0,00
						0,00	001	Résultat reporté N-1					0,00
							Total des recettes d'investissement (A)=RRH+ROI		2 319 490,00	311 429,28	625 520,15	2 894 854,66	3 520 374,81

Délibération n° 2024/09/26 - 158. Finances : CIAS du Val-de-Sée - attribution d'une subvention exceptionnelle

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

M. VARY précisant que le produit de la vente a été transféré en janvier 20217 à la communauté d'agglomération issu du budget de la communauté de communes du Val-de-Sée,

M. ESNOUF ayant donné pouvoir, ne prend pas part au vote étant président du CIAS.

Vu la loi du 29 décembre 2023 portant loi de finances 2024 ;

Vu le CGCT ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu l'instruction M22 ;

Vu le budget principal de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie voté en séance du 4 avril 2024 et le Budget Supplémentaire 2024 voté en séance du 26 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient par convention de verser en 2024 une subvention d'équilibre de 375.000 € au CIAS pour faire face à ses dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin d'année 2024 ;

Considérant que chaque année par convention en cas de déficit des budgets du CIAS, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie versera au CIAS une subvention d'équilibre de fonctionnement tel qu'arrêté au compte financier unique établi par Monsieur Le Trésorier ;

Entendue la note de présentation ;

Monsieur Franck ESNOUF ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 98, Contre : 0, Abstention : 5) :

- **DECIDE** de verser en 2024 une subvention d'équilibre d'un montant de 375.000 € au CIAS du Val de Sée qui correspond au déficit cumulé au 31/12/2023 et arrêté dans le compte de gestion 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de financement et ses annexes.
- **DECIDE** de verser chaque année une subvention d'équilibre dont le montant sera défini par convention et par l'arrêté des comptes financiers uniques par le Trésor Public au 31/12/N-1
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire tel que voté au conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Délibération n° 2024/09/26 - 159. Finances : CIAS du Val-de-Sée : acquisition de deux bâtiments EHPA de Cuves et Tirepiéd

Après l'exposé de M. le Président,

M. ESNOUF ayant donné pouvoir, ne prend pas part au vote étant président du CIAS.

Vu la loi du 29 décembre 2023 portant loi de finances 2024 ;

Vu le CGCT ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu l'instruction M22 ;

Vu le budget principal de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie voté en séance du 4 avril 2024 et le Budget Supplémentaire 2024 voté en séance du 26 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de racheter les deux EHPA de cuves et Tirepiéd pour la somme de 573.250 € afin d'être conforme aux statuts de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ;

Entendue la note de présentation ;

Monsieur Franck ESNOUF ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 100, Contre : 0, Abstention : 3) :

- **DECIDE** de racheter au CIAS les deux établissements EHPA pour un montant de 573.250 € pour être conforme aux statuts de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte dont les actes notariés en lien avec cette acquisition,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire tel que voté au conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Délibération n° 2024/09/26 - 160. Evènementiel sportif : attribution de subventions aux associations pour les demandes supérieures à 10 000 €

Après l'exposé de M. GILBERT,

Vu l'article R2251-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que les communes ou leur groupement peuvent attribuer une subvention de fonctionnement aux structures locales,

Entendue la note de présentation,

Vu l'avis favorable du comité d'orientation en séance du 17 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 12 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **AUTORISE** le versement des subventions tel que mentionné ci-dessous,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer les conventions s'y rapportant.

Pour la direction des services à la personne :

ASSOCIATIONS	ÉVÉNEMENTS	Montant attribué 2023	Montant sollicité 2024	Montant proposé 2024
Club Olympique Polynormande	Organisation de la Polynormande	17 000 €	20 000 €	17 000 €

Commande publique : délégations au président (complément) – article L. 5211 du CGCT

Après l'exposé de M. le Président

Après les interventions de :

Mmes BRUNAUD-RHYN et LABICHE demandant des précisions sur le montant de la délégation,

Au vu des différents questionnements, M. le Président proposant de retirer ce point et, précisant qu'il sera présenté par le service lors de la Conférence des Maires du 9 octobre prochain.

Délibération n° 2024/09/26 - 161. GEMAPI : marchés études hydrauliques pour la définition de programme d'aménagements bassins versants Sée et Sélune

Après l'exposé de M. BICHON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique régissant la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

Vu le contrat de territoire eau et climat 2021-2024 avec l'agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) fleuves de la Baie du Mont Saint Michel,

Considérant que le présent marché est découpé en quatre lots, attribués en marchés séparés,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 septembre 2024, proposant l'attribution suivante :

N° de lot	Intitulé des lots	Entreprises	Montant HT de la DPGF
1	Etude hydraulique de la basse vallée de la Sélune – milieux aquatiques et prévention des inondations	EGIS EAU	183 500.00
2	Etude hydraulique de la Sélune médiane et de l'Airon et étude géotechnique des constructions au droit du pont de Bretagne, dans le cadre d'un projet de restauration de la continuité écologique	ANTEA GROUP	242 450.00
3	Etude hydraulique de la Pivette et scénarios d'aménagement de protection contre les inondations de l'hôpital d'Avranches.	EGIS EAU	123 400.00
4	Elaboration d'un programme d'aménagements de la basse vallée de la Sée – Milieux aquatiques et prévention des inondations.	CEREG INGENIERIE	135 380.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 99, Contre : 1, Abstention : 2) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés des sociétés retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution des marchés ;
- **SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tous les autres financeurs (Département de la Manche, de l'Etat au titre du FPRNM (Fond Barnier), de l'Europe au titre du FEDER).

Délibération n° 2024/09/26 - 162. GEMAPI : avenant au programme d'études préalables du PAPI des fleuves de la Baie du Mont Saint Michel

Après l'exposé de M. BICHON,

Vu le code de l'environnement,

Vu le cahier des charges PAPI 3 – 2021,

Vu la délibération du 23 septembre 2021 de la communauté d'agglomération déclarant son intention de démarrer une démarche PAPI,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage pour l'avenant 1 du 18 mars 2024,

Vu le courrier du Préfet de la Manche, validant le PEP, et les orientations complémentaires du COPIL, du 10 mai 2024

Vu les fiches actions révisées par l'avenant 1 du PEP-PAPI 2023-2027,

Vu le plan de financement prévisionnel révisé par l'avenant 1 du PEP-PAPI 2023-2027,

Vu la convention d'attribution de subventions du Conseil départemental de la Manche dans le cadre de ce PEP,

Vu la lettre d'intention du Syndicat Mixte Littoral de la baie du Mont-Saint-Michel, dans le cadre de l'action 1-13,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 101, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre et animer le PEP-PAPI 2023-2027 révisé par l'avenant 1 ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel révisé par l'avenant 1 ;
- **SOLLICITE** les aides et subventions de l'Etat au titre du fond Barnier, au titre du fond vert, de la Région Normandie, du Département de la Manche, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Union Européenne et de tout autre organisme et collectivité pour mettre en œuvre ce plan ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents et actes s'y rapportant.

Délibération n° 2024/09/26 - 163. GEMAPI : marché de travaux d'aménagements bocagers – fourniture et installation paillage

Après l'exposé de M. BICHON,

Vu la Directive 2014/24/UE du parlement européen et du conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique régissant la procédure adaptée et les articles L.2125-1,1° et R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du même Code régissant les techniques d'achat,

Vu le contrat de territoire eau et climat 2021-2024 avec l'agence de l'eau Seine Normandie,

Considérant les travaux de recomposition bocagère visant principalement à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les inondations notamment. Les travaux sont découpés en 3 types d'interventions :

- Création de talus et aménagements complémentaires
- Fourniture de plants, de protections contre le gibier et plantations
- Fourniture et installation de paillage

Considérant les travaux objet de la présente délibération concernant uniquement la fourniture et l'installation de paillage.

Considérant qu'une consultation a été lancée le 28 juin 2024 pour une date limite de réception des offres fixée au 04 septembre 2024 à 12H00 pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux de fourniture et d'installation de paillage,

Considérant l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire passé sans montant minimum et avec montant maximum annuel se décomposant comme suit :

Lot	Désignation du lot	Montant maximum (€ HT)
• Lot 1	Paillage de plantations bocagères – Secteur Ouest	70 000 € HT
• Lot 2	Paillage de plantations bocagères – Secteur Centre	70 000 € HT
• Lot 3	Paillage de plantations bocagères – Secteur Est	70 000 € HT
• Lot 4	Paillage de plantations bocagères – Secteur Nord	70 000 € HT

Considérant l'analyse des offres effectuée par le Service GEMAPI,

Considérant l'avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres en date du 25 septembre 2024 quant au choix de retenir les offres des entreprises ci-après énoncées :

Lots	Paillage de plantations bocagères – Secteur Ouest	Entreprises	Montant HT du DQE (non contractuel)
1	Paillage de plantations bocagères – Secteur Centre	BIOCOMBUSTIBLE • Solution Variante	60 251,00 €
2	Paillage de plantations bocagères – Secteur Est	BIOCOMBUSTIBLE • Solution Variante	60 251,00 €

3	Paillage de plantations bocagères – Secteur Nord	BIOCOMBUSTIBLE • Solution Variante	61 601,00 €
4	Paillage de plantations bocagères – Secteur Ouest	BIOCOMBUSTIBLE • Solution Variante	61 601,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 99, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bons de commande, avec montant maximum de commandes de 70 000,00 € HT par lot soit un montant total de 280 000,00 € HT pour l'ensemble des lots, aux entreprises susmentionnées pour la réalisation des travaux de fourniture et d'installation de paillage,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'engagement des sociétés retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

Délibération n° 2024/09/26 - 164. GEMAPI : accord-cadre géomètre : relevés terrestres et bathymétriques

Après l'exposé de M. BICHON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique régissant la procédure adaptée ouverte,

Vu le contrat de territoire eau et climat 2021-2024 avec l'agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) fleuves de la Baie du Mont Saint Michel

Considérant l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire passé sans montant minimum et avec montant maximum de 90 000 € HT sur une durée de 24 mois, renouvelable une fois, relatif à la réalisation de levés et d'analyses topographiques dans le cadre de quatre études inscrites dans le PEP-PAPI Fleuves de la baie du Mont-Saint-Michel, en fonction des besoins identifiés par chaque prestataire, titulaires des études, ainsi que dans le cadre de besoins ponctuels, identifiés par la direction GEMAPI, sur le territoire de la CAMSMN ;

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour l'accord-cadre à bons de commandes de relevés terrestres et bathymétriques (prestation topographique) ;

Considérant l'absence de Conseil Communautaire entre le 26/09/24 et le 14/11/24,

Considérant enfin, qu'il sera **rendu-compte de l'attribution dudit accord-cadre** pour un montant maximum de commandes de 90 000 € HT sur une durée initiale de 24 mois, renouvelable une fois, soit un montant total sur la période, de 180 000 € HT, lors du Conseil Communautaire du 14/11/2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 99, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **AUTORISE** le lancement de la consultation pour l'accord-cadre 2024PI05 relatif à des relevés terrestres et bathymétriques (prestations topographiques) pour un montant maximum de commandes de 90 000 € HT sur une durée initiale de 24 mois, renouvelable une fois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de la société retenue ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre.
- **SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du fond Barnier (ou FPRNM), du fond vert, du Département, de l'Europe et de tout autre financeur.

Délibération n° 2024/09/26 - 165. Assainissement : marché de travaux de réhabilitation de la canalisation des eaux usées Chemin de Bouillant à Avranches

Après l'exposé de Mme BRUNAUD-RHYN,

Vu la Directive 2014/24/UE du parlement européen et du conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et L.1414-2,

Vu les dispositions des articles L.2123-1,1° et R.2123-1,1° du code de la commande publique régissant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie de réhabiliter le réseau chemin de Bouillant à Avranches suite à l'étude de diagnostic du système d'assainissement effectué par l'entreprise IDEE TECH en 2020,

Considérant les conclusions du schéma directeur montrant que cette réhabilitation permettra la mise en conformité du réseau, qui est actuellement infiltrant, déformé, dégradé, et ne répondant plus aux exigences du cahier des charges de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,

Considérant qu'une consultation a été lancée le 19 juillet 2024 pour une date limite de réception des plis prévue le 11 septembre 2024, pour retenir le prestataire qui assurera les travaux de réhabilitation de la canalisation des eaux usées Chemin de Bouillant à Avranches,

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres en date du 25 septembre 2024 ont émis un avis favorable quant au choix de retenir l'offre de l'entreprise STURNO,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 97, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **ATTRIBUE** le marché relatif aux travaux de réhabilitation de la canalisation eaux usées Chemin de Bouillant à Avranches à l'entreprise STURNO pour un montant de 198 656,45 € HT soit 238 387,74 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de l'entreprise retenue ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

Délibération n° 2024/09/26 - 166. Assainissement : travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé

Après l'exposé de Mme BRUNAUD-RHYN,

Entendue la note de présentation,

Vu l'avis favorable de la commission Assainissement le 16 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 96, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **DECIDE** de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement des propriétaires au réseau public d'assainissement lors des projets de réhabilitation des réseaux d'assainissement ou lors d'opérations spécifiques de mise en conformité après réalisation de contrôles de masse des branchements existants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés de travaux correspondants ;
- **SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie selon les modalités définies dans le programme en vigueur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dès son entrée en vigueur.

Délibération n° 2024/09/26 - 167. Assainissement : délégation de service public du système d'assainissement collectif de Saint-Hilaire-du-Harcouët – choix du concessionnaire

Après l'exposé de Mme BRUNAUD-RHYN,

Vu la Directive 2014/23/UE du parlement européen et du conseil du 26 février 2014 sur la passation des contrats de concession,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants,

Vu les dispositions des articles L.1121-1 à L.1121-4 du Code de la Commande Publique régissant les contrats de concession,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 08 janvier 2024,

Vu la délibération n° 2024/01/18-10 du 18 janvier 2024 du Conseil Communautaire approuvant le principe d'une délégation du service public d'assainissement collectif par concession pour une durée de 8 ans sur le système d'assainissement de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

Considérant la délégation de service publics du système d'assainissement de Saint Hilaire du Harcouët confiée à la STGS,

Considérant l'échéance du contrat au 31 décembre 2024,

Considérant qu'une procédure de délégation du service public d'assainissement collectif par concession pour une durée de 8 ans sur le système d'assainissement de Saint Hilaire du Harcouët a été lancée le 05 mars 2024 pour une date de réception des offres fixée au 08 avril 2024 à 12H00,

Considérant le rapport d'analyse de la seule proposition de la société STGS et l'économie général du contrat,

Considérant l'avis de la Commission de Délégation de Service Public en date du 04 septembre 2024,

Considérant le projet de contrat dûment envoyé aux membres du conseil communautaire quinze jours avant la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 96, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **APPROUVE** le choix de Monsieur le Président,
- **DECIDE** de confier la délégation par concession du service public d'assainissement collectif du système d'assainissement de Saint-Hilaire-du-Harcouët à la société STGS pour une durée de 8 ans,
- **APPROUVE** le projet de contrat de délégation et ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024/09/26 - 168. Mobilité solidaire : déploiement du dispositif Rezo Pouce sur les pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Val-de-Sée

Après l'exposé de M. LAPORTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5216-5 relatif à la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » en faveur de l'animation de la vie sociale et à la compétence obligatoire « organisation de la mobilité »,

Vu la circulaire n°2012-013 de la Direction des politiques familiales et sociales, relative à l'animation de la vie sociale,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019,

Vu la Circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert » visant à subventionner des projets locaux favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie, en particulier son axe 3 relatif au développement du covoiturage,

Vu la délibération N° 2022/09/28 – 180 du 28 septembre 2022 « Rezo Pouce » : expérimentation d'un outil de mobilité partagé et solidaire sur le pôle territorial du Mortainais,

Vu les avis favorables de la commission de pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët du 22 mai 2024 et du Val-de-Sée du 17 juin 2024,

Vu l'avis favorable du comité d'orientation du 4 septembre 2024,

Entendue la note de présentation,

Considérant que la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie apporte par la mise en œuvre du dispositif Rezo Pouce, un outil de mobilité gratuit et complémentaire à l'offre existante,

Considérant sa compétence Mobilité, la collectivité inscrit cette expérimentation comme une action à terme du plan d'actions du futur plan de mobilité simplifié,

Considérant le financement possible du fonds vert à hauteur maximale de 50 % du coût hors taxe pour le déploiement de l'expérimentation en simultané sur les territoires des pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Val-de-Sée,

Considérant le plan de financement suivant :

Budget prévisionnel : coût global du projet

	DEPENSES TOTALES HT			TOTAL HT	TOTAL TTC	RECETTES TOTALES	
	SAINT-HILAIRE	VAL DE SEE	MORTAINAIS				
Coût Mobicoop : mise en place administrative, animations* et abonnements**	18 450	13 350	4 500	36 300	43 560	Subvention ETATFonds Vert****	68 867
Frais de personnel***	38 300	38 300	0	76 600	76 600		
Frais de déplacements	2 000	2 000	2 000	6 000	6 000		

Frais de fonctionnement	3 000	3 000	3 000	9 000	10 800	Autofinancement communauté d'agglomération	94 893
Communication	3 000	3 000	3 000	9 000	10 800		
Acquisition panneaux (investissement)	6 667	6 667	0	13 334	16 000		
TOTAL TTC	71 417	66 317	12 500	150 234	163 760	TOTAL	163 760

*Hors frais de déplacements Mobicoop

**Geste commercial Mobicoop : abonnement 2025 pôle Mortainais offert + 2 animations rallye gratuites

***Coordination et suivi effectués par l'agent Rezo Pouce au Forum du Mortainais

****Subvention Fonds Vert : 50% HT pour les deux nouveaux pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët(71 417) et du Val-de-Sée (66 317)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 96, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **APPROUVE** la poursuite de l'expérimentation Rezo Pouce sur le pôle territorial du Mortainais et le projet de déploiement simultané de l'expérimentation sur les deux pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Val-de-Sée,
- **VALIDE** le budget prévisionnel du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires les participations et subventions correspondantes,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 2024/09/26 - 169. Forum du Mortainais – centre social : convention de principe relative à l'organisation de mesures de responsabilisation

Après l'exposé de M. LAPORTE,

Après l'intervention de :

M. LELIEVRE indiquant que la demande sur le Mortainais était de déployer ce dispositif sur d'autres secteurs afin d'élargir les possibilités de mobilité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire n°2012-013 de la Direction des politiques familiales et sociales, relative à l'animation de la vie sociale,

Vu la circulaire n°2016-005 de la Direction des politiques familiales et sociales, relative à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale,

Vu l'article R.511-13 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2011-728 du 24 juin 2011 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2020 fixant les clauses types de la convention prévue à l'article R.811-36 du code de l'éducation,

Entendue la note de présentation,

Considérant l'évolution des activités, services et projets proposés par le Forum du Mortainais en cohérence avec son nouveau projet social global pour contribuer au développement et à l'animation de la vie sociale du territoire du Mortainais.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 96, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **APPROUVE** la convention de principe relative à l'organisation de mesures de responsabilisation qui a pour objet de déterminer les règles de l'établissement scolaire et du service communautaire accueillant l'élève,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou ses représentants à signer la convention de principe relative à l'organisation de mesures de responsabilisation,
- **AUTORISE** le responsable du service communautaire accueillant à signer l'annexe 1 « Document précisant les modalités de réalisation d'une mesure de responsabilisation » et l'annexe 2 « Annexe pédagogique »,
- **FIXE** les modalités d'application de la convention de principe relative à l'organisation de mesures de responsabilisation à compter du 1^{er} octobre 2024.

Délibération n° 2024/09/26 - 170. Enfance-jeunesse : dispositif Manche Ambition Jeunes – versements de subventions

Après l'exposé de Mme SEGUIN,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n°2009-540 du 14 mai 2009 relatif aux obligations de publicité des comptes annuels des associations et fondations,

Vu l'arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,

Vu la circulaire n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaisons de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Vu l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources du 12 septembre 2024.

Considérant la politique jeunesse du département de la Manche,

Considérant le projet d'actions en faveur de la jeunesse et du PESL initié par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,

Considérant que le projet de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie participe à la politique jeunesse du département de la Manche et qu'à ce titre une subvention a été accordée par le département à la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie par délibération du 19 avril 2024,

Considérant que la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie est engagée dans un PESL et qu'à ce titre elle centralise sur son territoire les demandes de subventions du dispositif MAJ portées par le département de la Manche.

Entendue la note de présentation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 96, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **DECIDE** de reverser aux porteurs de projet les subventions suivantes :

- Commune de Grandparigny : 420 €
- Commune des Loges-Marchis : 850 €
- Commune de Pontorson : 480 €
- Commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët : 1 050 €
- Commune de Saint-James : 2 100 €
- Commune de Saint-Quentin-sur-le-Homme : 700 €
- Commune de Saint-Senier-sous-Avranches : 4 000 €
- Commune du Teilleul : 420 €
- Commune de Vains : 1 000 €
- Commune de Ducey-Les-Chéris : 3 050 €
- Commune de Lapenty : 773 €
- Commune de Marcey-Les-Grèves : 1 400 €
- Association Musique Expérience de Ducey : 3 000 €
- Association Musique Expérience de Ducey : 2 625 €
- Commune de Ducey-Les-Chéris : 2 450 €

Présentation des attributions exercées dans le cadre de la délégation du Président

En vertu des délégations données par le conseil communautaire au président suite aux délibérations n° 2020/07/29 – 81 en date du 29 juillet 2020 et n°2021/11/04 – 197 du 4 novembre 2021, monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

❖ AVENANTS AUX MARCHES ET MARCHES SIGNES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION : Avril à Juillet 2024

2024PI01 – Réalisation et justification de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte sur le territoire des communes de St Jean le Thomas, Dragey-Ronthon, Genêts et Céaux

Suite à la CAO du 27/03/2024. Signature du marché le 22/04/2024 avec l'entreprise ANTEA GROUP pour un montant de 60.900,00 € HT – Notification 25/04/24

2023PI03 – Structuration et développement de filières alimentaires et résilientes en vue de favoriser l’approvisionnement local de la restauration collective en produits de qualité

Avenant 01 : Modification du contenu d’une partie des missions prévues dans le BPU pour alimentaire l’annuaire des produits locaux selon la loi EGALIM – Sans incidence tarifaire – Notification le 13/06/24

2022PI07 – Mise à jour du zonage d’assainissement sur l’ensemble du territoire de la CAMSMN – 72.610,0 € HT

Avenant 01 : Prolongation de délai de 24 mois – Notification à Terre & Via le 15/05/24

Avenant 02 : Prestation supplémentaire : Evaluation environnementale de la mise à jour du zonage

Montant de l’avenant : 22 420 € HT - % d’écart introduit par l’avenant 2 : 30,88 %

Notification à Terre & Via le 15 mai et le 28 juin 2024.

2022PI05 – Etude et suivi des travaux de réhabilitation de l’ancien site de la station d’épuration des eaux usées par lagunage naturel de Genêts – 19.875,00 € HT Tranche ferme / 15.860,00 € HT tranche conditionnelle – TOTAL 35.735,00 € HT

Avenant 01 : Validation de l’option proposée par ICEMA lors de la remise des offres pour l’établissement du dossier réglementaire au titre de la Loi sur L’eau exigé par la DDTM et nécessaire pour l’affermissement de la tranche conditionnelle

Montant de l’avenant : 4.850,00 € HT - % d’écart introduit par l’avenant 1 : 13,57 %

Notification à Terre & Via le 14/05/24

2024PI04 – Inventaire individualisé de nature juridique, budgétaire et comptable des 25 zones d’activités économiques de la CAMSMN afin de proposer la mise en place d’outils de suivi et de gestion juridique et budgétaire de ces zones

Signature du marché le 02/07/2024 avec le cabinet d’avocats PEYRICAL et SABATTIER pour un montant de 80.300,00 € HT – Notification le 08/07/2024

2024PI02 – Accompagnement à la réduction de la vulnérabilité des bâtis face aux risques d’inondation des communes de St Jean le Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts

Signature du marché le 02/07/24 avec la SAS ANETEAU pour un montant de 65.520,00 € HT – Notification le 09/07/24

2022TRAV08 – Réhabilitation et extension de l’école de musique de St Hilaire du Harcouët

LOT 5 : Menuiserie extérieures aluminium – Répartition CAMSMS 64,84 %

Avenant 01 : Remplacement menuiserie existante dégradée de l’espace scénique en haut du clocher. Cet appui n’était pas visible sans échafaudage spécifique

Avenant 02 : Remplacement châssis fixe 1^{er} étage par un châssis 2 vantaux ouvrant à la française.

Avenant 03 : Remplacement châssis auditorium par menuiserie Alu avec cintre en partie haute car corrosion excessive sur la traverse basse

Avenant 04 : Remplacement châssis existant, caché sous la rampe fermée et invisible jusqu’à la démolition, par un châssis ouverture à soufflet

Notifiés le 18/07/2024

2024MOE01 – Accord cadre à marchés subséquents de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation des réseaux d’assainissement sur le territoire de la CAMSMN

Marché subséquent n°1 : Réhabilitation des réseaux sur le système d’assainissement de St Hilaire du Harcouët. Notifié le 18/07/2024

❖ **SIGNATURE DE CONTRATS D’ASSURANCE ET PERCEPTION D’INDEMNITES DE SINISTRES**

PERCEPTION D’INDEMNITES DE SINISTRES :

- 1) Accident du 25/12/2023 – Container Verres à Marcey-les-Grèves heurté par un véhicule identifié. Virement assureur du tiers responsable ALLIANZ de la somme de **11 820 €** au titre du remplacement du container par SPHERE. Expertise réalisée le 03 juin et 08 juillet 2024 – Règlement reçu le 10/09/2024
- 2) Colonne à bulles cassée le 05/04/2024 par un usager du RPE Isigny – chèque **PACIFICA** de **121,08 €** règlement reçu le 13/06/24

- 3) Vol Master du 11/09/2022 dans un garage de réparation automobile – Remboursement de notre assureur SMACL de la valeur de remplacement à dire d'expert, franchise déduite, de **21 442,43 €** Règlement reçu le 20/08/24

❖ ARRÊTÉS

- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_47 portant délégation de signature à Mme Caroline JUQUIN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_48 portant délégation de signature à Mme Jeanne DUPONCEL
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_49 portant délégation de signature à Mme Patricia DAJEZACK
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_50 portant délégation de signature à Mme Véronique GAUCHET
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_51 portant délégation de signature à Mme Nadège ROMUALD
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_52 portant délégation de signature à Mme Nadine VIDELOUP
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_53 portant délégation de signature à Mme Alice BRUDER
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_54 portant délégation de signature à Mme Sophie THORELLE
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_55 portant délégation de signature à M. David SEVESTRE

- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_56 portant délégation de signature à Mme Anne BLOCH
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_57 portant délégation de signature à M. Arnaud GEFFROY
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_58 portant délégation de signature à M. Laurent BLANDIN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_59 portant délégation de signature à M. Kevin DUCHEMIN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_188 portant délégation de signature à Mme Laurène GARNON
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_62 portant délégation de signature à M. Rémi BRUN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_65 portant délégation de signature à M. Manuel LALLEMAND
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_66 portant délégation de signature à M. Thierry KOTIAN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_67 portant délégation de signature à Mme Anita BAILLARD
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_68 portant délégation de signature à Mme Christel LUSLEY
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_72 portant délégation de signature à M. Yannick DILLY
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_73 portant délégation de signature à Mme Laetitia LHERMELIN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_74 portant délégation de signature à Mme Virginie VASSAL
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_76 portant délégation de signature à M. Alain-Gilles CHAUSSAT
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_77 portant délégation de signature à Mme Adeline SANGLEBOEUF
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_79 portant délégation de signature à Mme Ida BLOMME
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_81 portant délégation de signature à Mme Amélie DOGUET
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation des arrêtés AR2020_82 et AR2021_087 portant délégation de signature à Mme Alexandra MILITARU
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_85 portant délégation de signature à Mme Virginie ROUSSE
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_92 portant délégation de signature à M. Cédric DOARE
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_97 portant délégation de signature à Mme Amélie RAK
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_102 portant délégation de signature à Mme Nathanaëlle EUDES
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_104 portant délégation de signature à M. Stéphane BAEHR
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_107 portant délégation de signature à Mme Claire BIDOT
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_114 portant délégation de signature à Mme Anne-Lise PENLOUP
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation des arrêtés AR2020_115 et AR2023_017 portant délégation de signature à Mme Manuella BRIENS
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_116 portant délégation de signature à Mme Marie-Line MORIN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_117 portant délégation de signature à Mme Stéphanie GIRET
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_118 portant délégation de signature à Mme Christelle BENARD
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_119 portant délégation de signature à Mme Marion CAHU
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_121 portant délégation de signature à Mme Elisabeth FLEJEO
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_123 portant délégation de signature à Mme Jennifer VAINTAN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_124 portant délégation de signature à Mme Catherine PEPIN
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_125 portant délégation de signature à Mme Mélissa LECORDIER
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_127 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARUEL
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_128 portant délégation de signature à Mme Dany ROISNEL
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_133 portant délégation de signature à M. Fabrice BROU
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_147 portant délégation de signature à M. Christophe DUHAMEL
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_148 portant délégation de signature à Mme Dany LEBARBEY
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_149 portant délégation de signature à M. Arnaud CHEDEVILLE
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_150 portant délégation de signature à M. Jean-Paul MOREL
- 10/06/2024 : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_152 portant délégation de signature à Mme Mélanie TOUPET

- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_154 portant délégation de signature à Mme Hélène BOUIN
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_030 portant délégation de signature à Mme Océane PIRON
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_031 portant délégation de signature à Mme Alyette COSTE
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_060 portant délégation de signature à Mme Stéphanie NOEL
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_061 portant délégation de signature à Mme Sophie GEORGIOU
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_065 portant délégation de signature à M. Emmanuel BULOT
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_073 portant délégation de signature à M. Pierre HEBERT
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_078 portant délégation de signature à Mme Stéphanie COQUELIN
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_079 portant délégation de signature à Mme Françoise HIERLE
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2021_084 portant délégation de signature à M. Louis-Marie SOURGET
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2022_005 portant délégation de signature à Mme Sonia THIBERT
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2022_015 portant délégation de signature à Mme Valérie LOQUE
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2022_018 portant délégation de signature à Mme Morgane CHAUVIN
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2022_025 portant délégation de signature à Mme Julie LAMOTTE
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2023_002 portant délégation de signature à Mme Sylvie LEMARCHANDEL

- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2023_004 portant délégation de signature à M. Romain MOREL
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2023_015 portant délégation de signature à Mme Elodie CARON
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2023_018 portant délégation de signature à Mme Morgane ARNAUDY
JOURD'HEUIL
- **10/06/2024** : Arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes et d'avances « ACM Sourdeval »
- **10/06/2024** : Arrêté portant modification de la régie prolongée de recettes et d'avances « EAJE-ACM MSMN » - Avenant n°5
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Fanny ANFRAY - remplace AR2022_041
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Florence BARBEDETTE - remplace AR2020_135
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Amel BERNIER - remplace AR2022_035
- **10/06/2024** : Délégation de signature M. Yannick BOULLE - remplace AR2022_036
- **10/06/2024** : Délégation de signature M. Anthony CLAUDIN - remplace AR2020_134
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Laurence COLIN - remplace AR2022_040
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Karine DUPAYS - remplace AR2022_037
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Jessica GAUCHER - remplace AR2022_024
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Lucie GOHIER - remplace AR2022_027
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Elodie HERGOUALCH - remplace AR2020_174 et AR2023_026
- **10/06/2024** : Délégation de signature M. Rodolphe JOUENNE - remplace AR2022_031
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Magali KUNSTMANN-PELCHAT - remplace AR2022_032
- **10/06/2024** : Délégation de signature M. Benoît LARDOUX - remplace AR2022_012
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Carole LARDOUX - remplace AR2022_034
- **10/06/2024** : Délégation de signature M. Thomas LEBERTRE - remplace AR2020_109
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Angélique LIM - remplace AR2022_039
- **10/06/2024** : Délégation de signature M. Nicolas MARIOU - remplace AR2021_072
- **10/06/2024** : Délégation de signature M. Loïc MORLIER - remplace AR2022_042
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Lucile RENAUD - remplace AR2022_033
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Magalie ROBIDEL - remplace AR2023_013
- **10/06/2024** : Délégation de signature Mme Julie CHAPEL - remplace AR2022_008
- **10/06/2024** : Arrêté d'abrogation de l'arrêté AR2020_120 portant délégation de signature à Mme Jeannine CARNET
- **17/06/2024** : Arrêté portant délégation de signature à M. Olivier LAMONTAGNE
- **27/06/2024** : Décision : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Aqua prêt d'un montant total de 900 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'une STEP à Saint-Quentin-sur-le-Homme (50220)
- **04/07/2024** : Arrêté portant modification ponctuelle de la F3SCT
- **04/07/2024** : Arrêté conjoint de la Mairie de Le Val-Saint-Père et du Président de la Communauté d'agglomération portant désignation de l'autorité chargée d'une enquête publique unique
- **08/07/2024** : Arrêté portant renonciation au pouvoir de police spéciale de la publicité
- **10/07/2024** : Arrêté délégation temporaire signature pour remplacement Mme Angélique LIM
- **12/07/2024** : Arrêté portant délégation de fonction à monsieur Bertrand GILBERT, 8^{ème} Vice-président
- **12/07/2024** : Arrêté portant délégation de fonction à monsieur Hervé DESSEROUER, 6^{ème} Vice-président, annule et remplace l'arrêté n° AR2021_040
- **12/07/2024** : Arrêté portant délégation de fonction à monsieur Denis LAPORTE, 9^{ème} Vice-président, annule et remplace l'arrêté n° AR2021_043
- **18/07/2024** : Arrêté délégation temporaire signature pur remplacement - Angélique LIM

- **29/07/2024** : Arrêté prescrivant la mise en l'enquête publique unique sur la mise en compatibilité du PLUi du territoire Avranches -Mont Saint-Michel et sur le projet de l'agrandissement du cimetière de la commune du LE VAL-SAINT-PÈRE
- **05/08/2024** : Arrêté portant modification de la régie de recettes « Pratiques artistiques » Avenant n°8
- **04/09/2024** : Arrêté fixant les dates de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Hilaire-du-Harcouët

❖ **BUREAUX DÉLIBÉRATIFS**

▪ **BUREAU DU 26 JUIN 2024**

Approbation du procès-verbal du bureau délibératif du 29 mai 2024

Le compte-rendu du bureau délibératif du 29 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024/06/26 - 123. Petite enfance – jeunesse : validation du Projet éducatif des ACM

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs 2023-2026.

Délibération n° 2024/06/26 - 124. Événementiel sportif : attribution des subventions aux associations pour les

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement des subventions tel que mentionné ci-dessous.

Pour la direction des services à la personne :

ASSOCIATIONS	ÉVÉNEMENTS	Montant attribué en 2023	Montant sollicité 2024	Montant proposé 2024
1. Tour de la Manche	- Organisation du Tour de la Manche cycliste 2024	6 000 €	6 000 €	6 000 €
2. Canoë Club d'Avranches	- Soutien à l'évènementiel sportif et compétitions 2024	6 000 €	10 500 €	5 000 €

Délibération n° 2024/06/26 - 125. Culture : 80^{ème} anniversaire de la bataille de Normandie - attribution des subventions aux associations pour les demandes d'un montant inférieur à 10 000 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement des subventions mentionnées ci-dessous.

Pour la Direction des Affaires Culturelles :

ASSOCIATIONS	ÉVÉNEMENTS	Montant attribué en 2023	Montant sollicité 2024	Montant proposé 2024
Saint-James Mémoire	80 ^e anniversaire de la bataille de Normandie	0 €	10 000 €	3 000 €

Délibération n° 2024/06/26 - 126. Culture : dispositif coupons loisirs sport culture de Barenton – acceptation comme mode de paiement

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dispositif coupons loisirs sport culture de la commune de Barenton comme mode de paiement,
- **AUTORISE** le président à signer la convention établie avec la commune de Barenton pour ce dispositif.

Délibération n° 2024/06/26 - 127. GEMAPI : travaux de dédoublement de la Claire Douve sur le domaine public maritime – commune de Genêts – demande de subvention

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux travaux de dédoublement de la section aval de la Claire Douve sur le domaine public maritime au droit de la commune de Genêts,

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR, DSIL et du Fonds Vert, du fond Barnier,
- **SOLLICITE** l'aide du Département, de la Région Normandie, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Europe au titre du FEDER et de tout autre financeur.

Délibération n° 2024/06/26 - 128. GEMAPI : Syndicat mixte du littoral de la Baie du Mont-Saint-Michel – convention de mise à disposition de services

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition de services,
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de services entre les membres du syndicat mixte du littoral de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2024/06/26 - 129. GEMAPI : marché de travaux – mise en place de piézomètres

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre relatif aux travaux de mise en place de piézomètres à l'entreprise **LOG HYDRO** pour un montant maximum de 100 000 € HT.
- **AUTORISE** le président à signer ledit accord-cadre de travaux à bons de commande avec cette même entreprise ;
- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tous les autres financeurs (Département de la Manche, de l'Etat au titre du FPRNM (Fond Barnier), de l'Europe au titre du FEDER) ;

Délibération n° 2024/06/26 - 130. GEMAPI : installation de piézomètres – convention d'occupation temporaire du domaine public

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2024/06/26 - 131. GEMAPI : adhésion au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité (Pour : 11, Abstention : 2) :

- **SOLLICITE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction,
- **RÉGLE** chaque année la contribution annuelle due,
- **DÉSIGNE** Monsieur Vincent BICHON, Vice-Président délégué à la GEMAPI, pour représenter la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie au titre de cette adhésion,
- **AUTORISE** le Vice-Président délégué à la GEMAPI, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

▪ **BUREAU DU 28 AOÛT 2024**

Approbation du procès-verbal du bureau délibératif du 26 juin 2024

Le compte-rendu du bureau délibératif du 26 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2024/08/28 - 132. Petite enfance : modification des règlements de fonctionnement des 5 crèches

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications apportées aux 5 règlements de fonctionnement des crèches et leurs annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les cinq règlements de fonctionnement et leurs annexes.

Délibération n° 2024/08/28 - 133. Réseau de chaleur Avranches – Réalisation du schéma directeur – approbation et demande de subventions

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du schéma directeur du réseau de chaleur d'Avranches,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la réalisation de cette étude,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter l'aide de l'Etat au titre des Fonds vert et l'aide de l'ADEME.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant (HT)	Ressources	Montant	Taux
		Aides publiques		
Élaboration schéma directeur	15 750 €	ADEME	7 875 €	50 %
		État - Fonds vert	4 725 €	30%
		Autofinancement		
		CA MSM-Normandie	3 150 €	20 %
TOTAL HT	15 750 €	TOTAL HT	15 750 €	100 %

La séance est levée à 23h25.

Le Président,



David NICOLAS

La secrétaire de séance,



Isabelle LABICHE

